

9.1	Les personnels du secteur public	288
9.2	La féminisation du personnel	290
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	292
9.4	Les enseignants du premier degré public	294
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	296
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	298
9.7	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.8	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.9	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.10	Les enseignants du second degré public par corps	306
9.11	Les enseignants du second degré par discipline	308
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	310
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré public	312
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	314
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	316
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	318
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	320
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	322
9.19	Les concours de recrutement de personnels enseignants	324
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	326
9.21	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	328
9.22	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	330
9.23	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	332
9.24	Les concours de recrutement de personnels ITRF	334
9.25	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	336
9.26	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	338

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2012-2013, 1 030 000 personnes exercent leurs fonctions dans le secteur public au titre du ministère de l'éducation nationale (MEN) ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) (non compris les enseignants non permanents du MESR, soient 27 000 personnes en 2011) [1]. Les trois quarts d'entre eux sont enseignants. Le programme « Enseignement du premier degré » regroupe 31,6 % des effectifs enseignants et non enseignants, celui du second degré 42,9 % et 11,9 % relèvent du programme « Enseignement supérieur ». Les autres personnels non enseignants (13,5 %) sont rémunérés au titre des programmes « Vie de l'élève » (11,2 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (2,3 %), une petite partie de ces derniers (0,3 %) exerçant leurs fonctions en administration centrale.

Les femmes représentent 67,1 % de l'ensemble la population. Elles sont plus nombreuses parmi les personnels non enseignants (70,0 % contre 66,1 % chez les enseignants). L'âge moyen des agents est de 42,4 ans. Les personnels titulaires constituent 87,8 % des effectifs, dont 99,7 % des enseignants du premier degré, 93,5 % de ceux du second degré et 60,9 % des personnels non enseignants. 16,5 % des agents exercent à temps partiel ; cette proportion atteint 54,5 % parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève », du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

Définitions

Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaires et supérieur, ainsi que ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur sous statut RCE (voir loi LRU). Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants, en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Au titre des autres personnels, sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat rémunérés au titre du programme « Soutien ».

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, qui prévoit qu'entre le 1^{er} janvier 2009 et 2013, toutes les universités accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE), disposant alors de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lof se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaire EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF (février 2013), Gesup (MEN-MESR DGRH, mai 2013).

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.08.

[1] Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré (1)	322 552	897	323 449	1 824	34	1 858	324 376	931	325 307
Âge moyen	41,2	30,9	41,2	51,7	33,4	51,4	41,3	31,0	41,2
% de femmes	81,9	77,3	81,9	48,5	85,3	49,2	81,7	77,6	81,7
% temps partiel	12,3	25,2	12,3	1,2	2,9	1,2	12,2	24,4	12,2
Enseignement du second degré (1)	356 871	25 031	381 902	56 657	3 703	60 360	413 528	28 734	442 262
Âge moyen	43,6	40,0	43,3	48,1	40,7	47,6	44,2	40,1	43,9
% de femmes	58,1	56,2	58,0	70,8	84,9	71,6	59,8	59,9	59,8
% temps partiel	9,7	28,7	10,9	9,5	22,4	10,3	9,7	27,9	10,8
Enseignement du supérieur (2)	69 672	402	70 074	52 354	481	52 835	122 026	883	122 909
Âge moyen	47,4	41,8	47,3	46,0	38,4	45,9	46,8	40,0	46,7
% de femmes	37,3	34,6	37,3	62,1	53,6	62,0	48,0	45,0	47,9
% temps partiel	nd	nd	nd	8,3	12,7	8,3	nd	nd	nd
Programme Soutien (hors admin. centrale)				18 631	2 403	21 034	18 631	2 403	21 034
Âge moyen				47,1	41,1	46,5	47,1	41,1	46,5
% de femmes				74,3	79,3	74,9	74,3	79,3	74,9
% temps partiel				17,7	16,2	17,5	17,7	16,2	17,5
Programme Vie de l'élève (3)				22 581	92 618	115 199	22 581	92 618	115 199
Âge moyen				45,6	31,7	34,4	45,6	31,7	34,4
% de femmes				83,2	69,9	72,5	83,2	69,9	72,5
% temps partiel				20,7	62,8	54,5	20,7	62,8	54,5
Administration centrale				2 769	307	3 076	2 769	307	3 076
Âge moyen				50,4	42,0	49,6	50,4	42,0	49,6
% de femmes				62,0	59,6	61,8	62,0	59,6	61,8
% temps partiel				9,5	5,5	9,1	9,5	5,5	9,1
Total y compris Mayotte	749 095	26 330	775 425	154 816	99 546	254 362	903 911	125 876	1 029 787
Âge moyen	42,9	39,7	42,8	47,0	32,3	41,2	43,6	33,9	42,4
% de femmes	66,4	56,6	66,1	69,7	70,6	70,0	67,0	67,7	67,1
% temps partiel	10,9	28,2	11,5	11,6	59,7	30,4	11,0	53,1	16,5

(1) Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

(2) Non compris les enseignants non permanents (attachés, moniteurs, contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU). Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2012, les données 2013 ne sont pas disponibles.

(3) Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2012-2013, 791 500 femmes exercent dans les secteurs public et privé. Elles représentent 67,9 % de l'ensemble du personnel, soit 66,1 % des enseignants du secteur public, 74,1 % de ceux du secteur privé et 70,0 % des personnels non enseignants [1] [2] [3].

Dans l'enseignement public du premier degré, le personnel est très largement féminin (81,9 %) [1]. Les femmes sont également majoritaires dans le second degré (58,0 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés (62,0 %). En revanche, dans l'enseignement supérieur, la part des femmes est beaucoup plus faible (37,3 %). Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins (respectivement 41,8 ans et 44,8 ans), elles sont plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel (14,6 % et 4,7 % soit trois fois plus) et leur indice moyen de rémunération est plus faible. Ces différences entre les hommes et les femmes se retrouvent quel que soit le corps.

Le secteur privé présente les mêmes caractéristiques que le secteur public du point de vue de la féminisation des personnels [2]. La part des femmes est plus importante (74,1 %) que celle des hommes, notamment dans le premier degré (91,2 %). Elles ont en moyenne 43,8 ans (45 ans pour les hommes). Elles sont plus fréquemment à temps partiel que dans le secteur public et y ont plus recours que les hommes, même si les proportions se rapprochent entre les deux sexes (20,6 % contre 15,4 %). Parmi les agents non enseignants, les femmes représentent 84,9 % des personnels administratifs, sociaux et de santé [3]. C'est chez les ITRF qu'elles sont les moins nombreuses (53,6 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel (contre un homme sur cinq). Comme chez les enseignants, leur indice moyen de rémunération est inférieur à celui de leurs collègues masculins.

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants, en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

ASS, ITRF, DIEO

Voir « Définitions » en 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaires EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF (février 2013), Gesup (MEN-MESR DGRH, mai 2013).

[1] Les enseignants du secteur public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
Enseignants dans le premier degré	323 449	264 799	81,9	40,6	43,8	14,3	3,1	524	552
dont : professeurs des écoles	315 217	259 061	82,2	40,5	43,7	14,3	3,0	524	553
instituteurs	7 206	4 970	69	46,9	46,3	14,4	4,1	488	503
instituteurs suppléants	192	135	70,3	33,1	34,4	28,9	15,8	337	336
Enseignants dans le second degré	381 902	221 406	58,0	42,7	44,2	15,0	5,4	572	592
dont : professeurs de chaire supérieure	2 106	673	32,0	52,9	53,9	0,6	0,1	914	921
professeurs agrégés	46 189	23 745	51,4	43,5	44,8	12,0	4,1	718	732
professeurs certifiés et assimilés	237 037	147 030	62,0	42,3	43,4	14,9	4,4	561	574
professeurs de lycée professionnel	56 824	27 709	48,8	45,1	45,8	10,3	3,1	578	586
professeurs ens. général de collège	3 268	1 846	56,5	57,4	57,4	20,8	9,5	701	707
Enseignants dans le supérieur (2)	70 074	26 129	37,3	45,8	48,3	nd	nd	nd	nd
Total	775 425	512 334	66,1	41,8	44,8	14,6	4,7	546	583

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

(2) Enseignants titulaires. Sont exclus les enseignants non permanents. Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2012, les données 2013 ne sont pas disponibles.

[2] Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
Enseignants dans le premier degré	43 590	39 772	91,2	42,5	42,7	17,6	6,7	497	507
dont : professeurs des écoles	38 043	34 656	91,1	43,4	43,5	14,8	5,3	522	531
instituteurs	1 199	1 108	92,4	42,4	41,6	23,6	14,3	360	368
instituteurs suppléants	4 344	4 004	92,2	35,2	35,5	40,3	17,9	311	311
Enseignants dans le second degré	92 726	61 200	66,0	44,6	45,3	22,5	16,5	513	534
dont : professeurs de chaire supérieure	70	18	25,7	53,2	56,6	0,0	1,9	895	909
professeurs agrégés	3 355	1 607	47,9	47,6	48,3	10,4	5,4	737	758
professeurs certifiés et assimilés	56 247	38 177	67,9	45,8	46,6	16,7	10,9	554	573
professeurs de lycée professionnel	10 280	6 306	61,3	47,0	46,6	12,9	8,1	565	575
professeurs ens. général de collège	51	30	58,8	58,4	58,8	36,7	23,8	694	682
Total	136 316	100 972	74,1	43,8	45,0	20,6	15,4	507	531

[3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
Filière administrative	58 686	48 999	83,5	47,6	46,2	18,3	3,3	400	492
Catégorie A (attachés ...)	10 902	6 616	60,7	48,2	47,4	8,3	1,5	586	625
Catégorie B (secrétaires)	17 215	14 379	83,5	47,0	45,6	18,4	3,4	413	411
Catégorie C (adjoints)	30 569	28 004	91,6	47,8	44,9	20,6	6,1	345	337
Filière technique et de service	812	337	41,5	50,4	49,7	10,4	1,7	321	340
Filière santé et sociale	12 110	11 595	95,7	47,3	48,1	35,9	7,4	488	504
Total ASS (1)	78 473	66 618	84,9	47,1	45,7	22,2	4,3	412	480
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	12 956	5 995	46,3	45,0	44,6	6,1	1,1	nd	nd
Catégorie B (techniciens ...)	10 382	5 229	50,4	46,2	44,8	7,4	1,3	nd	nd
Catégorie C (adjoints techniques ...)	20 603	12 316	59,8	46,2	46,3	13,8	2,2	nd	nd
Total ITRF (1)	43 943	23 540	53,6	45,9	45,3	10,4	1,6	nd	nd
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires ...)	1 419	1 018	71,7	45,4	45,0	6,3	2,5	nd	nd
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants ...)	1 374	1 059	77,1	43,1	45,0	11,3	5,7	nd	nd
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 776	1 091	61,4	45,4	45,7	11,8	4,4	nd	nd
Total bibliothèques (1)	4 569	3 168	69,3	44,6	45,4	9,9	4,1	nd	nd
Catégorie A (direction étab., CPE ...)	34 681	20 205	58,3	47,0	49,6	6,1	0,7	666	765
Catégorie B	19	13	68,4	53,8	50,5	7,7	16,7	482	465
Non-titulaires (assistants éducation ...)	92 677	64 614	69,7	32,8	28,9	nd	nd	nd	nd
Total DIEO (1) (2)	127 377	84 832	66,6	36,2	36,0	52,2	34,5	649	752
Ensemble (1)	254 362	178 158	70,0	41,7	40,2	34,7	20,5	470	600

nd : non disponible.

(1) Y compris non-titulaires.

(2) Les indices et le temps partiel sont calculés pour les titulaires seulement.

Présentation

En 2012-2013, parmi les 705 400 enseignants rémunérés au titre des programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés », 326 600 sont professeurs des écoles, 211 900 certifiés, 46 400 agrégés et 57 100 professeurs de lycées professionnels (PLP).

La répartition par âge varie selon les corps : 11 % des professeurs des écoles ont moins de 30 ans [1], ils sont 9,4 % parmi les certifiés [2], 6,6 % parmi les agrégés [3] et seulement 3,6 % des PLP sont dans cette tranche d'âge [4]. La part des 50 ans et plus est la plus faible chez les professeurs des écoles (23,2 %). Elle augmente chez les certifiés (26,8 %) et chez les agrégés (32,4 %) et concerne plus du tiers des effectifs des PLP (35,6 %) [4]. Aussi, les 50 ans et plus sont deux fois plus nombreux chez les professeurs des écoles, trois fois plus chez les certifiés, et cinq fois plus chez les agrégés. C'est parmi les PLP que l'écart est le plus fort, les plus de 50 ans étant dix fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

Les femmes représentent 70,5 % des effectifs globaux. Très majoritaires dans le corps de professeurs des écoles (81,2 %), leur part diminue parmi les certifiés (64,1 %) et les agrégés (51,4 %) et elles sont minoritaires parmi les PLP (48,8 %). Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes, particulièrement dans le corps des professeurs des écoles, où l'écart est le plus fort (40,6 ans contre 43,3 ans pour les hommes). Leur moyenne d'âge se rapproche de celles de leurs collègues masculins parmi les certifiés (42,3 ans contre 43,8 ans), les agrégés (43,5 ans contre 44,8 ans) et est semblable chez les PLP (45,2 ans contre 45,8 ans).

Définitions

Professeurs des écoles, certifiés, agrégés, professeurs de lycée professionnel

Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en école, en collège, en inspection académique ou en rectorat.

[1] Les professeurs des écoles en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

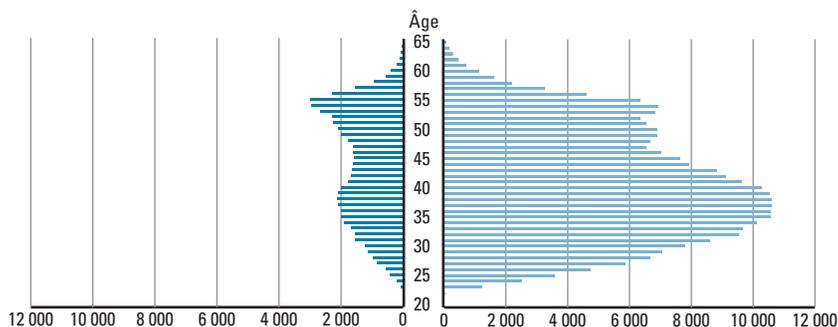
Effectifs : 61 236
Âge moyen : 43,3 ans

Femmes

Effectifs : 265 351
Âge moyen : 40,6 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 326 587
Âge moyen : 41,2 ans



[2] Les professeurs certifiés en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

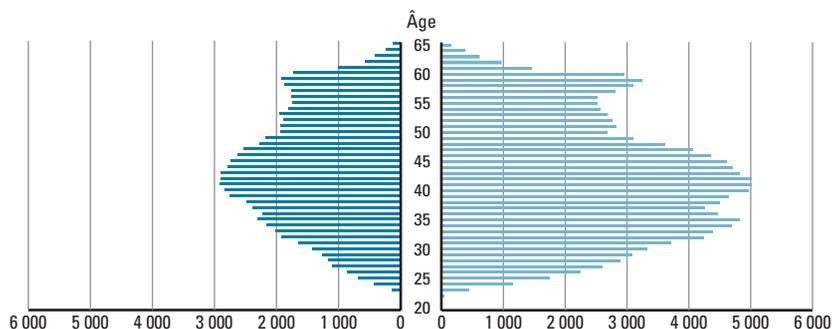
Effectifs : 76 146
Âge moyen : 43,8 ans

Femmes

Effectifs : 135 731
Âge moyen : 42,3 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 211 877
Âge moyen : 42,8 ans



[3] Les professeurs agrégés en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

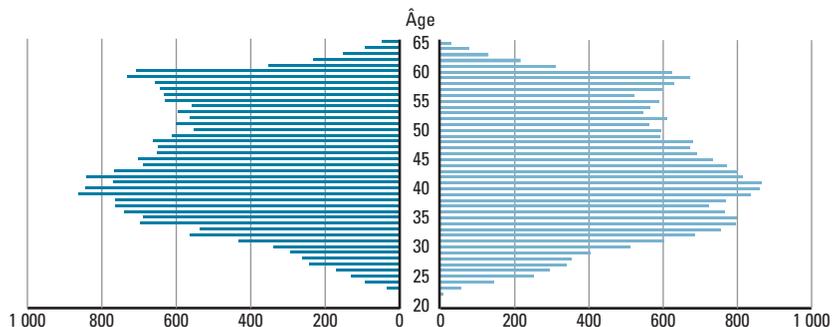
Effectifs : 22 533
Âge moyen : 44,8 ans

Femmes

Effectifs : 23 830
Âge moyen : 43,5 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 46 363
Âge moyen : 44,1 ans



[4] Les professeurs de lycée professionnel en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

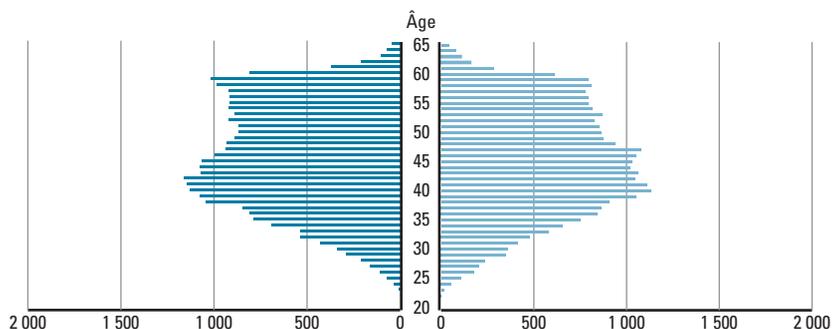
Effectifs : 29 260
Âge moyen : 45,8 ans

Femmes

Effectifs : 27 893
Âge moyen : 45,2 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 57 153
Âge moyen : 45,5 ans



Présentation

En 2012-2013, 323 400 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,5 % et 2,2 %) [1].

Plus de quatre enseignants sur cinq exercent leur activité dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 14,1 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe ; 7,6 % sont affectés au remplacement et 8,3 % sont rémunérés à des titres divers, dont la prévention et le traitement des difficultés scolaires, la scolarisation des élèves en situation de handicap [2].

La grande majorité des enseignants sont des femmes (81,9 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (73,8 %) ou les remplaçants (68,0 %). Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,3 % des enseignants. Le nombre d'enseignants dans les écoles publiques a connu une période de forte croissance de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une relative stabilité [3]. Entre 2000 et 2011, il a augmenté de 3,3 %. En 2012, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), il fléchit légèrement par rapport à 2011 (- 0,6 %, soit 2 000 enseignants en moins).

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned, et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)

Fonction exercée par les personnels enseignants du premier degré titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (Capsais).

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Avertissement

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'Insee, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Affectation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805	320 232	312 100	314 780	312 733
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640	10 636	10 661	10 661	10 716
Sous-total	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449
Formation initiale (3)	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483	-	-	-	-
Cned (4)	456	474	463	-	-	-	-	-	-	-
Total	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441	323 449

(1) Changements de champ : en 2004, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires, et en 2010, les 7 385 fonctionnaires-stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 980) et de l'enseignement extérieur à l'école (736).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires-stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action Lof en 2012-2013

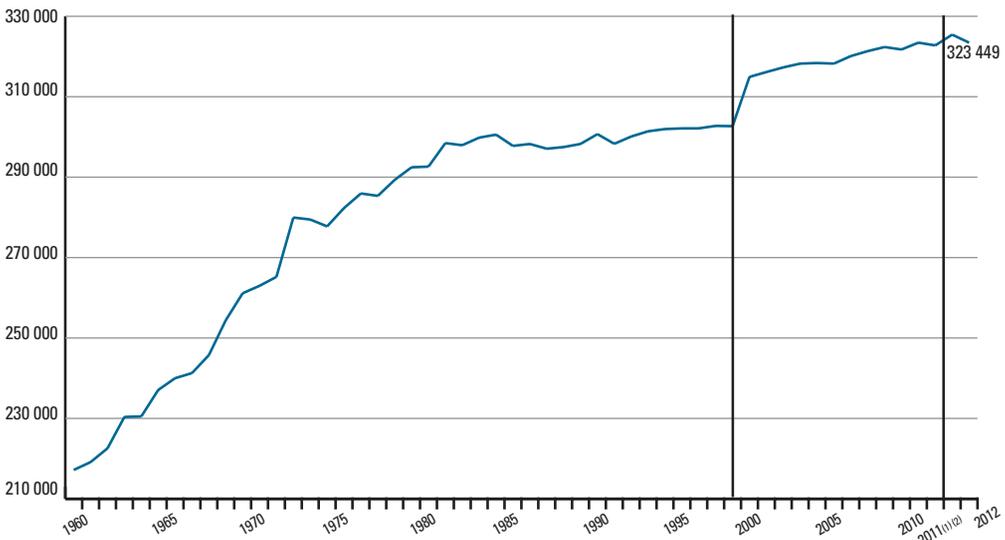
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Affectation	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total		Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
					Effectifs	%		
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	6 263	266 365	19	675	273 322	84,5	83,7	13,7
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>866</i>	<i>44 636</i>			<i>45 502</i>	<i>14,1</i>	<i>73,8</i>	<i>4,2</i>
Remplacement	582	23 804	3	205	24 594	7,6	68,0	4,5
Prévention et traitement des difficultés scolaires	178	10 196	2	6	10 382	3,2	79,0	5,5
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	120	10 585	4	7	10 716	3,3	76,0	5,9
Encadrement pédagogique, réadaptation ou réemploi	63	4 267	105		4 435	1,4	64,0	0,9
Total	7 206	315 217	133	893	323 449	100,0	81,9	12,3
Part des femmes (%)	69,0	82,2	58,6	77,3	81,9			
Part du temps partiel (%)	11,2	12,3	2,3	25,3	12,3			

(1) Les non-titulaires sont des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public depuis 1960 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



(1) L'année 2011 comprend deux points, le premier sans Mayotte, le second avec Mayotte.

Présentation

La répartition des 323 400 enseignants du premier degré (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée [1]. Un quart des départements dispose de moins de 1 500 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 430 et 640 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, 25 % des départements regroupent chacun plus de 3 700 enseignants. Parmi ces derniers, le département du Nord, avec 12 900 agents, est celui qui en totalise le plus. Le nombre d'enseignants est également élevé dans les départements de Seine-Saint-Denis et des Bouches-du-Rhône (respectivement 9 800 et 9 600).

Parmi les enseignants du premier degré public, 26,3 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,9 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 22,8 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses.

La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 69 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine est la plus élevée (30,2 % et 31,6 %). En revanche, pour 19 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (9,2 % et 4,2 %). Ces deux départements sont également ceux pour lesquels la part des effectifs enseignants dans l'enseignement élémentaire est la plus forte (71,5 % et 72,8 %). La proportion des enseignants dans ce niveau de formation est inférieure à 50 % dans le tiers des départements. Leur part est la plus faible dans le Territoire-de-Belfort (40,9 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans du premier degré public est de 11,1 % des effectifs, celle des 50 ans et plus de 23,2 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre les territoires. Il s'échelonne de 6,0 dans l'Hérault à 0,8 à Mayotte. Dans 15 départements, il est compris entre 0,8 et 1,5. Dans 27 d'entre eux, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, du Centre de la France et en zone littorale. La Guadeloupe et la Martinique sont également concernées. À Paris, la proportion d'enseignants de plus de 50 ans demeure importante (33,9 %) [3].

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

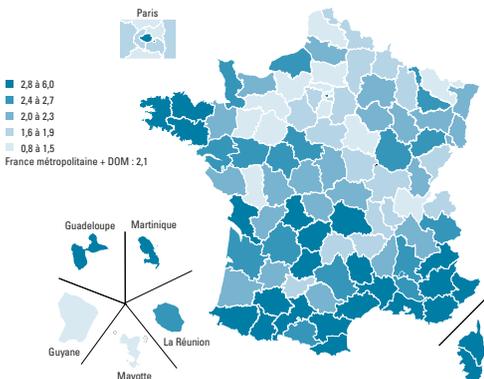
- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs) jusqu'aux sessions de 2009. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles (mastérisation des recrutements). Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants est élevé au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2012-2013

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	222	486	205	913	Ardèche	194	907	295	1 396	Paris	2 314	3 434	2 068	7 816
Hautes-Alpes	160	419	210	789	Drôme	680	1 257	587	2 524	Charente	419	825	339	1 583
Bouches-du-Rh.	2 669	4 679	2 221	9 569	Isère	1 819	3 306	1 346	6 471	Charente-Marit.	724	1 444	671	2 839
Vaucluse	759	1 430	657	2 846	Savoie	562	1 065	456	2 083	Deux-Sèvres	400	864	389	1 653
Aix-Marseille	3 810	7 014	3 293	14 117	Haute-Savoie	1 013	1 920	795	3 728	Vienne	507	1 010	502	2 019
Aisne	793	1 535	591	2 919	Grenoble	4 268	8 455	3 479	16 202	Poitiers	2 050	4 143	1 901	8 094
Oise	1 284	2 326	1 027	4 637	Nord	3 784	6 222	2 929	12 935	Ardennes	434	800	435	1 669
Somme	441	1 808	568	2 817	Pas-de-Calais	2 265	3 932	1 735	7 932	Aube	457	782	406	1 645
Amiens	2 518	5 669	2 186	10 373	Lille	6 049	10 154	4 664	20 867	Marne	791	1 405	691	2 887
Doubs	832	1 512	599	2 943	Corrèze	289	579	266	1 134	Haute-Marne	272	499	300	1 071
Jura	296	721	335	1 352	Creuse	121	334	181	636	Reims	1 954	3 486	1 832	7 272
Haute-Saône	375	671	301	1 347	Haute-Vienne	370	874	356	1 600	Côtes-d'Armor	238	1 519	530	2 287
Terr. de Belfort	179	304	260	743	Limoges	780	1 787	803	3 370	Finistère	795	1 623	697	3 115
Besançon	1 682	3 208	1 495	6 385	Ain	805	1 777	656	3 238	Ille-et-Vilaine	1 029	1 841	857	3 727
Dordogne	292	1 137	372	1 801	Loire	966	1 694	753	3 413	Morbihan	309	1 356	484	2 149
Gironde	1 932	3 428	1 557	6 917	Rhône	2 400	4 125	1 920	8 445	Rennes	2 371	6 339	2 568	11 278
Landes	283	1 207	308	1 798	Lyon	4 171	7 596	3 329	15 096	Eure	905	1 705	679	3 289
Lot-et-Garonne	407	742	336	1 485	Aude	421	912	392	1 725	Seine-Maritime	1 786	3 204	1 339	6 329
Pyrénées-Atl.	678	1 467	505	2 650	Gard	1 008	1 826	721	3 555	Rouen	2 691	4 909	2 018	9 618
Bordeaux	3 592	7 981	3 078	14 651	Hérault	1 396	2 518	1 105	5 019	Bas-Rhin	1 613	2 829	1 065	5 507
Calvados	592	2 006	725	3 323	Lozère	88	225	118	431	Haut-Rhin	1 134	1 899	787	3 820
Manche	560	1 109	533	2 202	Pyr.-Orientales	610	1 167	510	2 287	Strasbourg	2 747	4 728	1 852	9 327
Orne	352	644	287	1 283	Montpellier	3 523	6 648	2 846	13 017	Ariège	103	462	196	761
Caen	1 504	3 759	1 545	6 808	Meurthe-et-Mos.	1 017	1 845	814	3 676	Aveyron	106	821	222	1 149
Allier	297	989	348	1 634	Meuse	149	663	277	1 089	Haute-Garonne	1 732	3 022	1 196	5 950
Cantal	32	558	176	766	Moselle	1 544	2 848	1 030	5 422	Gers	233	468	174	875
Haute-Loire	104	623	226	953	Vosges	562	1 124	389	2 075	Lot	195	402	179	776
Puy-de-Dôme	586	1 675	595	2 856	Nancy-Metz	3 272	6 480	2 510	12 262	Hautes-Pyrénées	296	523	241	1 060
Clermont-Ferrand	1 019	3 845	1 345	6 209	Loire-Atlantique	1 411	2 490	1 185	5 086	Tarn	295	1 007	361	1 663
Corse-du-Sud	155	354	145	654	Maine-et-Loire	787	1 515	644	2 946	Tarn-et-Garonne	209	805	284	1 298
Haute-Corse	156	449	173	778	Mayenne	314	655	261	1 230	Toulouse	3 169	7 510	2 853	13 532
Corse	311	803	318	1 432	Sarthe	397	1 762	564	2 723	Yvelines	2 197	3 755	1 906	7 858
Seine-et-Marne	2 236	3 888	1 879	8 003	Vendée	522	931	371	1 824	Essonne	1 959	3 344	1 805	7 108
Seine-St-Denis	2 829	4 379	2 598	9 806	Nantes	3 431	7 353	3 025	13 809	Hauts-de-Seine	2 374	3 430	1 716	7 520
Val-de-Marne	2 085	3 263	1 567	6 915	Alpes-Maritimes	1 301	2 407	1 128	4 836	Val-d'Oise	2 050	3 437	1 793	7 280
Créteil	7 150	11 530	6 044	24 724	Var	1 343	2 371	1 072	4 786	Versailles	8 580	13 966	7 220	29 766
Côte-d'Or	734	1 323	611	2 668	Nice	2 644	4 778	2 200	9 622	France métr.	81 196	156 194	69 266	306 656
Nièvre	274	501	279	1 054	Cher	369	747	356	1 472	Guadeloupe	727	1 382	822	2 931
Saône-et-Loire	741	1 438	599	2 778	Eure-et-Loir	640	1 198	546	2 384	Guyane	557	1 095	725	2 377
Yonne	484	928	400	1 812	Indre	265	558	231	1 054	Martinique	490	1 384	776	2 650
Dijon	2 233	4 190	1 889	8 312	Indre-et-Loire	748	1 386	624	2 758	Mayotte (1)	521	1 541	611	2 673
					Loir-et-Cher	403	843	375	1 621	La Réunion	1 715	2 942	1 505	6 162
					Loiret	938	1 697	773	3 408	DOM	4 010	8 344	4 439	16 793
					Orléans-Tours	3 363	6 429	2 905	12 697	Total	85 206	164 538	73 705	323 449

(1) Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2012-2013



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, en 2012-2013, 136 300 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32 % dans le premier degré et 68 % dans le second degré [1]. Leur nombre a diminué de 0,5 % entre 2011 et 2012, de manière comparable dans les deux degrés.

Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé sont plus fréquemment des femmes (74,1 %), en particulier dans le premier degré où leur part est de 91,2 %, contre 66,0 % dans le second degré.

Ils ont en moyenne 44,1 ans et sont plus âgés que leurs homologues du public, de 2,2 ans pour les professeurs des écoles et de plus de 3 ans pour les certifiés et les agrégés.

43 600 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et dans les classes relevant de dispositifs spécifiques de scolarisation. 87,3 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,8 % sur une échelle d'instituteurs et 10,0 % sont des instituteurs suppléants. Parmi les enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires, 14,2 % exercent à temps partiel ou incomplet (contre 12,3 % des titulaires dans le secteur public). 38,5 % des instituteurs suppléants, personnels non titulaires, sont à temps partiel.

Les effectifs d'enseignants du premier degré les plus importants se situent dans le département du Nord (2 900), en Loire-Atlantique (2 400) et en Ile-et-Vilaine (2 000) [2].

92 700 enseignants exercent dans le second degré, parmi lesquels 80,1 % sont rémunérés sur des échelles de titulaires : 60,7 % de l'ensemble sont sur une échelle de certifiés, 11,1 % sur une échelle de professeurs de lycée professionnel, 3,9 % sur une échelle d'agrégés et 4,1 % sont adjoints d'enseignement. Les maîtres auxiliaires représentent 19,9 % des effectifs. Leur nombre a fortement augmenté par rapport à 2011 (+ 6,1 %). Les personnels à temps partiel du second degré privé sont plus nombreux que dans le secteur public : 20,5 % contre 12,3 %. Les enseignants non titulaires sont particulièrement concernés : 45,0 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Définitions

École ou établissement sous contrat

Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions Lolf du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

PLP

Professeur de lycée professionnel.

PEGC

Professeur d'enseignement général de collège.

AE-CE (EPS)

Adjoints d'enseignement-chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. Ils peuvent être intégrés par liste d'aptitude dans les corps de professeurs certifiés, de professeurs de lycée professionnel, de professeurs d'éducation physique et sportive et de conseillers principaux d'éducation.

[1] Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés selon le grade en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Grade ou grade assimilé	Premier degré				Second degré				Total			
	Effic-tifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)	Effic-tifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)	Effic-tifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)
Professeurs des écoles	38 043	43,4	91,1	14,0	476	54,2	67,6	14,7	38 519	43,5	90,8	14,0
Instituteurs	1 199	42,4	92,4	22,9	3	ns	ns	ns	1 202	42,4	92,3	22,8
Prof. de chaire supérieure					70	55,7	25,7	1,4	70	55,7	25,7	1,4
Professeurs agrégés					3 355	48,0	47,9	7,8	3 355	48,0	47,9	7,8
Certifiés et assimilés	3	ns	ns	ns	56 247	46,1	67,9	14,8	56 250	46,1	67,9	14,8
PLP					10 280	46,8	61,3	11,0	10 280	46,8	61,3	11,0
AE-CE (EPS)					3 824	49,1	67,3	22,5	3 824	49,1	67,3	22,5
Prof. ens. général collège					51	58,6	58,8	31,4	51	58,6	58,8	31,4
Échelle de titulaires	39 245	43,4	91,1	14,2	74 306	46,5	66,0	14,4	113 551	45,4	74,7	14,3
Instituteurs suppléants	4 344	35,2	92,2	38,5	2	ns	ns	ns	4 346	35,2	92,2	38,5
Maîtres auxiliaires	1	ns	ns	ns	18 412	38,0	66,0	45,1	18 413	38,0	66,0	45,1
Contractuels					6	ns	ns	ns	6	ns	ns	ns
Échelle de non-titulaires	4 345	35,2	92,2	38,5	18 420	38,0	66,0	45,0	22 765	37,5	71,0	43,8
Tous grades	43 590	42,6	91,2	16,7	92 726	44,8	66,0	20,5	136 316	44,1	74,1	19,2

Lecture - Parmi les 38 043 professeurs des écoles, 91,1 % sont des femmes et 14,0 % travaillent à temps partiel. Ces enseignants ont en moyenne 43,4 ans.

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2012-2013

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	28	7	44	Ardèche	62	310	97	469	Paris	399	1 073	138	1 610
Hautes-Alpes	13	34	11	58	Drôme	85	226	26	337	Charente	31	89	45	165
Bouches-du-Rhône	232	656	116	1 004	Isère	129	384	100	613	Charente-Marit.	32	127	38	197
Vaucluse	65	185	28	278	Savoie	41	114	38	193	Deux-Sèvres	73	262	26	361
Aix-Marseille	319	903	162	1 384	Haute-Savoie	86	332	88	506	Vienne	21	197	20	238
Aisne	55	138	45	238	Grenoble	403	1 366	349	2 118	Poitiers	157	675	129	961
Oise	57	160	47	264	Nord	828	1 794	301	2 923	Ardennes	26	62	17	105
Somme	109	244	42	395	Pas-de-Calais	271	611	78	960	Aube	25	66	18	109
Amiens	221	542	134	897	Lille	1 099	2 405	379	3 883	Marne	80	191	53	324
Doubs	46	134	44	224	Corrèze	18	42	6	66	Haute-Marne	11	24	6	41
Jura	35	68	18	121	Creuse	2	9	1	12	Reims	142	343	94	579
Haute-Saône	13	36	22	71	Haute-Vienne	23	52	13	88	Côtes-d'Armor	3	797	85	885
Territ. de Belfort	11	40	19	70	Limoges	43	103	20	166	Finistère	394	1 082	165	1 641
Besançon	105	278	103	486	Ain	54	233	51	338	Ille-et-Vilaine	553	1 201	207	1 961
Dordogne	12	74	19	105	Loire	216	542	100	858	Morbihan	489	1 122	164	1 775
Gironde	127	370	141	638	Rhône	348	963	176	1 487	Rennes	1 439	4 202	621	6 262
Landes	5	104	24	133	Lyon	618	1 738	327	2 683	Eure	58	145	39	242
Lot-et-Garonne	30	98	20	148	Aude	26	74	8	108	Seine-Maritime	139	367	74	580
Pyrénées-Atlant.	93	520	126	739	Gard	113	240	68	421	Rouen	197	512	113	822
Bordeaux	267	1 166	330	1 763	Hérault	128	374	89	591	Bas-Rhin	34	163	82	279
Calvados	109	290	42	441	Lozère	42	109	17	168	Haute-Rhin	28	164	50	242
Manche	117	293	26	436	Pyr.-Orientales	30	122	48	200	Strasbourg	62	327	132	521
Orne	69	170	37	276	Montpellier	339	919	230	1 488	Ariège	4	35	15	54
Caen	295	753	105	1 153	Meurthe-et-Mos.	62	120	52	234	Avéyron	7	266	48	321
Allier	20	86	27	133	Meuse	2	57	18	77	Haute-Garonne	129	326	75	530
Cantal	20	55	6	81	Moselle	56	134	77	267	Gers	25	68	15	108
Haute-Loire	86	267	31	384	Vosges	21	86	17	124	Lot	11	49	19	79
Puy-de-Dôme	54	235	58	347	Nancy-Metz	141	397	164	702	Hautes-Pyrénées	36	80	24	140
Clermont-Ferrand	180	643	122	945	Loire-Atlantique	658	1 450	261	2 369	Tarn	56	167	62	285
Corse-du-Sud	8	18	3	29	Maine-et-Loire	445	1 062	170	1 677	Tarn-et-Garonne	25	101	16	142
Haute-Corse	4	13	2	19	Mayenne	140	376	46	562	Toulouse	293	1 092	274	1 659
Corse	12	31	5	48	Sarthe	7	405	61	473	Yvelines	138	424	95	657
Seine-et-Marne	74	226	52	352	Vendée	453	1 009	121	1 583	Essonne	86	213	80	379
Seine-St-Denis	81	288	67	436	Nantes	1 703	4 302	659	6 664	Hauts-de-Seine	172	501	91	764
Val-de-Marne	112	320	55	487	Alpes-Maritimes	100	246	32	378	Val-d'Oise	64	211	54	329
Créteil	267	834	174	1 275	Var	55	190	75	320	Versailles	460	1 349	320	2 129
Côte-d'Or	47	132	22	201	Nice	155	436	107	698	France métro.	9 702	27 418	5 500	42 620
Nièvre	14	30	7	51	Cher	21	53	19	93	Guadeloupe	52	144	43	239
Saône-et-Loire	57	124	21	202	Eure-et-Loir	40	118	62	220	Guyane	28	87	6	121
Yonne	30	74	20	124	Indre	15	41	8	64	Martinique	27	98	94	219
Dijon	148	360	70	578	Indre-et-loire	59	189	74	322	La Réunion	98	265	28	391
					Loir-et-Cher	34	99	36	169	DOM (1)	205	594	171	970
					Loiret	69	169	40	278	Total	9 907	28 012	5 671	43 590
					Orléans-Tours	238	669	239	1 146					

(1) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Présentation

En 2012-2013, 92 700 enseignants exercent leurs fonctions dans l'enseignement sous contrat du second degré privé en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Près de la moitié d'entre eux (47,1 %) effectuent leur service en collège, 34,7 % en lycée dans l'enseignement général, technologique et les classes post-baccalauréat et 14,8 % dans l'enseignement professionnel. Les dispositifs spécifiques de scolarisation, la formation des enseignants et les remplacements concernent 3,4 % des enseignants [1].

Les académies de Nantes, Rennes, et Lille réunissent les effectifs les plus importants (respectivement 10 000, 9 200 et 7 900), soit près du tiers des effectifs. Elles font également partie de celles où les professeurs certifiés, qui représentent 60,7 % de l'ensemble des enseignants, sont les moins nombreux (respectivement 50,8 %, 55,5 %, 55,6 %). Les académies de Versailles et de Lyon comptent également un nombre important d'enseignants dans le second degré privé (6 200 et 6 000). Les effectifs les plus faibles sont dans celles de Limoges et de Corse (moins de 500 enseignants chacune).

La répartition par académie des enseignants en collège et lycée général et technologique diffère peu de celle observée tous enseignements confondus.

Plus du tiers des enseignants a 50 ans ou plus (35,4 %), à peine 1 sur 10 a moins de 30 ans (7,3 %). Le ratio entre ces deux tranches d'âge, de 4,8 sur l'ensemble du territoire, s'échelonne entre 3,4 dans les académies de Guyane et de Reims et 10,6 en Martinique [2]. Pour sept académies, dont celles de Montpellier, Clermont-Ferrand, Rennes et Rouen, ce ratio est supérieur à 6. À l'opposé, c'est plutôt dans les académies du nord de la France, d'Ile-de-France (Paris, Créteil), de Besançon et de Guyane qu'il est le moins élevé.

Définitions

Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat et d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Actions diverses

Il s'agit de dispositifs spécifiques de scolarisation, de formation initiale ou continue des enseignants et du remplacement des enseignants.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

Post-bac

Classes supérieures des lycées (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles).

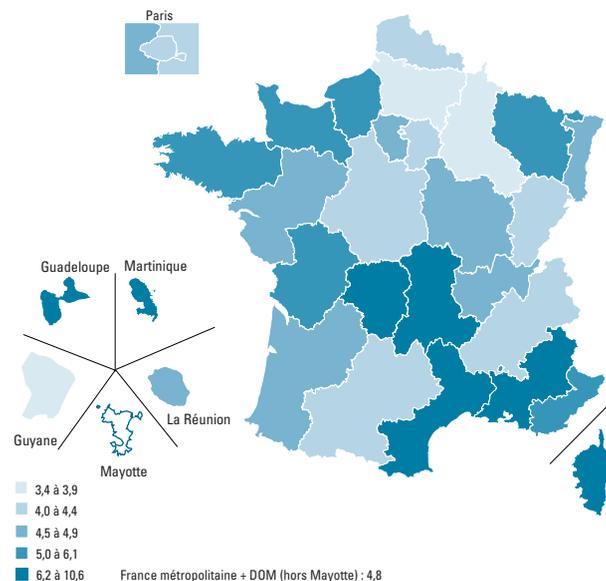
[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie en 2012-2013

Académies	Total 2 nd degré (1)	dont enseignants en			Part des certifiés (%)
		collège	LEGT, post-bac	LP	
Aix-Marseille	4 098	1 642	1 395	917	59.9
Amiens	2 185	1 058	750	282	59.3
Besançon	1 273	703	317	225	58.5
Bordeaux	3 759	1 870	1 096	680	64.6
Caen	2 356	1 115	724	466	59.1
Clermont-Ferrand	2 032	971	684	308	64.7
Corse	113	71	40	.	75.2
Créteil	3 679	1 849	1 204	494	55.2
Dijon	1 606	635	916	17	58.5
Grenoble	4 790	2 183	1 399	978	56.4
Lille	7 928	3 611	3 474	552	60.6
Limoges	489	211	200	67	64.0
Lyon	6 096	2 896	1 865	1 076	60.6
Montpellier	2 971	1 351	973	547	62.1
Nancy-Metz	2 618	1 075	821	659	57.4
Nantes	9 981	5 069	3 209	1 406	69.1
Nice	1 753	865	559	276	60.8
Orléans-Tours	2 614	1 198	878	462	56.9
Paris	4 525	1 806	2 172	394	55.6
Poitiers	1 774	912	468	310	59.0
Reims	1 589	745	453	366	56.0
Rennes	9 175	4 560	3 164	1 100	65.9
Rouen	2 233	970	674	525	53.5
Strasbourg	1 722	869	559	236	64.3
Toulouse	3 581	1 663	1 136	654	61.3
Versailles	6 235	3 134	2 518	371	55.5
France métropolitaine	91 175	43 032	31 648	13 368	60,8
Guadeloupe	441	159	105	157	44.2
Guyane	178	98	38	39	41.6
Martinique	411	132	187	76	52.3
La Réunion	521	279	154	82	58.3
DOM (2)	1 551	668	484	354	50,8
Total	92 726	43 700	32 132	13 722	60,7

(1) Y compris enseignants exerçant au titre d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, remplacement, ...).

(2) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

[2] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé : ratio des 50 ans ans et plus/moins de 30 ans en 2012-2013



Présentation

En 2012-2013, 342 200 enseignants du second degré exercent face à élèves dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de 4 800 (- 1,4 %) par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance observée depuis l'année 2002-2003.

La baisse du nombre de titulaires ralentit (- 1,3 % entre 2011 et 2012 contre - 2,2 % entre 2010 et 2011 et - 3,1 % entre 2007 et 2008). Le nombre de non-titulaires baisse lui aussi (- 2,7 %), alors qu'il n'avait cessé d'augmenter les six années précédentes ; en 2012, les non-titulaires constituent 5,2 % des effectifs. La baisse marquée des effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986, et par l'intégration d'une partie de ces enseignants au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 0,9 % en 2012). Celle des PLP est plus importante (- 2,8 %), les effectifs des agrégés restant stables (- 0,1 %).

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en Erea (1 900 environ) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 500 environ).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat. Les enseignants vacataires ne sont pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel. Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

Certifiés et assimilés

Voir 9.9.

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

Non-titulaires

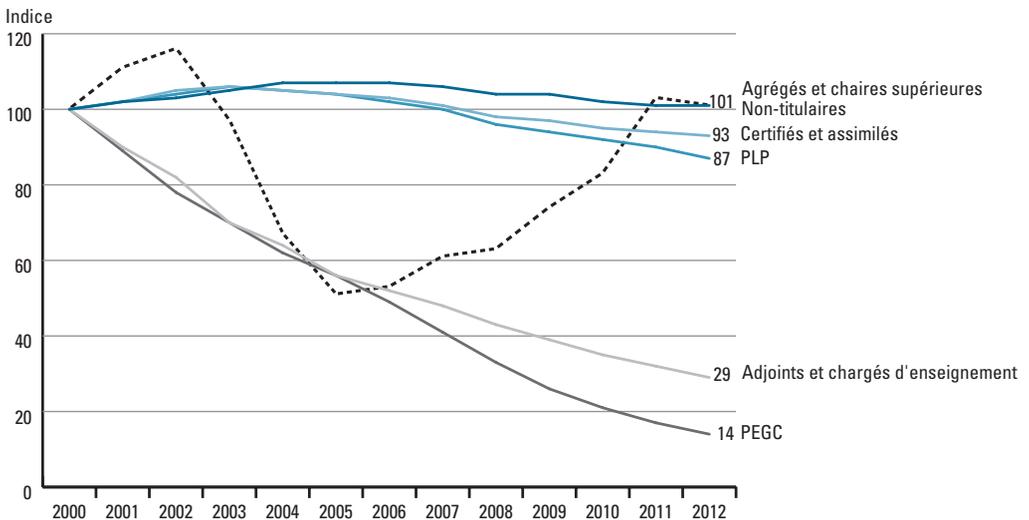
Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y.c. Mayotte	2012 2013
Agrégés et chaires supérieures	46 748	50 201	50 224	49 722	48 849	48 440	47 593	46 992	47 087	47 031
Certifiés et assimilés	235 962	245 597	242 428	238 323	232 205	229 915	224 825	220 896	222 103	220 121
Adjoints et chargés d'enseignement	5 619	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199	1 988	1 764	1 780	1 636
PEGC	23 107	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091	4 763	3 819	3 824	3 187
PLP	60 018	62 183	61 436	59 917	57 902	56 608	55 148	53 483	53 797	52 278
Total titulaires	371 454	374 032	368 394	360 144	349 036	343 253	334 317	326 954	328 591	324 253
Non-titulaires	17 795	9 100	9 437	10 767	11 152	13 248	14 802	18 106	18 416	17 921
Ensemble	389 249	383 132	377 831	370 911	360 188	356 501	349 119	345 060	347 007	342 174

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (1) (Indice 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Présentation

En 2012-2013, 342 200 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 18 700 dans les DOM [1]. En France métropolitaine, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 30 000, 25 200 et 22 000 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 3 800 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 700 dans celle de Corse. Les autres académies de France métropolitaine comptent entre 6 500 et 17 000 enseignants.

En France métropolitaine, le corps enseignant est majoritairement féminin (58,1 %) dans le second degré public. La part de femmes varie toutefois de 55 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 4,9 %. Elle reste stable par rapport à 2011 (5,0 %), cependant elle est très variable d'une académie à l'autre (de 2,6 % à Besançon à 8,2 % à Créteil) [2].

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (50,1 %, dont 38,8 % à Mayotte et 58,7 % en Martinique) et par une proportion de non-titulaires plus élevée : 11,8 %, dont 6,0 % à La Réunion et 30,1 % en Guyane [1].

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

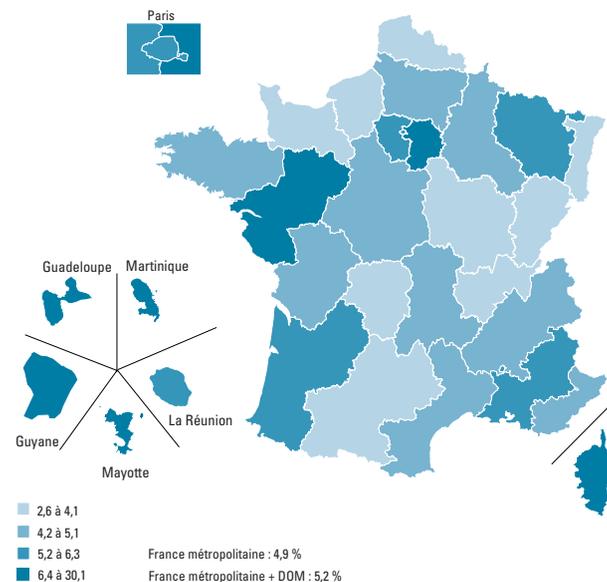
Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par type d'établissement en 2012-2013 (1)

	Collèges et Segpa	LP	LEGT	Total (1)	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Aix-Marseille	7 425	2 295	5 413	15 133	59,0	5,2
Amiens	5 405	1 984	3 556	10 945	56,5	4,6
Besançon	3 107	918	2 476	6 501	56,8	2,6
Bordeaux	7 957	2 498	5 789	16 244	58,7	6,1
Caen	3 649	1 110	2 645	7 404	54,9	3,7
Clermont-Ferrand	3 214	777	2 437	6 428	57,5	4,9
Corse	845	279	555	1 679	58,5	8,0
Créteil	12 520	2 016	10 619	25 155	57,2	8,2
Dijon	4 363	690	3 503	8 556	57,1	3,7
Grenoble	8 339	1 583	6 303	16 225	59,9	4,2
Lille	10 818	3 974	7 239	22 031	54,8	3,9
Limoges	1 828	565	1 364	3 757	57,9	3,4
Lyon	7 196	1 977	5 637	14 810	59,6	3,3
Montpellier	6 810	1 504	5 311	13 625	57,3	4,3
Nancy-Metz	6 226	1 727	4 981	12 934	57,3	6,0
Nantes	7 180	1 528	5 766	14 474	56,2	6,4
Nice	5 398	1 277	3 986	10 661	58,7	4,3
Orléans-Tours	6 588	1 731	4 585	12 904	58,2	4,3
Paris	3 660	1 037	5 632	10 329	58,3	5,7
Poitiers	4 470	1 257	3 068	8 795	58,4	4,8
Reims	3 539	1 175	2 545	7 259	57,1	4,3
Rennes	5 964	1 533	4 876	12 373	56,6	5,1
Rouen	5 411	1 132	3 932	10 475	57,7	3,3
Strasbourg	5 059	730	4 558	10 347	58,1	3,6
Toulouse	7 084	2 061	5 332	14 477	60,9	2,9
Versailles	14 747	2 396	12 809	29 952	61,6	5,4
Total France métropolitaine	158 802	39 754	124 917	323 473	58,1	4,9
Guadeloupe	1 702	475	1 415	3 592	53,8	10,1
Guyane	1 204	359	690	2 253	45,0	30,1
Martinique	1 389	582	1 159	3 130	58,7	8,0
Mayotte	1 187	256	611	2 054	38,8	22,2
La Réunion	3 751	1 316	2 605	7 672	49,4	6,0
Total DOM	9 233	2 988	6 480	18 701	50,1	11,8
Ensemble	168 035	42 742	131 397	342 174	57,6	5,2

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2012-2013 (%)



Présentation

À la rentrée 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, 168 000 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 49,1 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 131 400 professeurs (38,4 %), tandis que 42 700 enseignants (12,5 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. 94,8 % des enseignants sont titulaires, 5,2 % non titulaires [2].

Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,3 %), de PLP (15,3 %) et d'agrégés (13,1 %). Les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges et les LEGT (respectivement 85,7 % et 85,5 % du corps enseignant). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés (27,2 %), 82,7 % du corps enseignant. Dans les LP, 81,5 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,9 %).

La proportion de femmes, 57,6 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,4 %) que dans les LEGT (53,2 %) et plus encore que dans les LP (48,9 %) [1]. C'est parmi les certifiés et assimilés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,5 %), tandis que parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme (51,8 %). Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont moins féminisés, avec respectivement 49,2 %, 46,3 % et 31,7 % de femmes.

Au total, 10,0 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (11,8 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,7 % et 6,7 %). C'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 11,2 % et 17,2 % travaillent à temps partiel).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure			2 089	2 089	31,7	0,3
Agrégés	8 947	285	35 710	44 942	51,8	7,9
Certifiés et assimilés	143 930	3 204	72 987	220 121	61,5	11,2
Adjoints et chargés d'enseignement	1 095	164	377	1 636	46,3	8,9
PEGC	3 176	4	7	3 187	57,0	17,2
PLP	2 594	34 850	14 834	52 278	49,2	6,5
Total titulaires	159 742	38 507	126 004	324 253	57,9	10,0
Maîtres auxiliaires	595	170	211	976	59,0	
Professeurs contractuels	7 698	4 065	5 182	16 945	53,3	
Total non-titulaires	8 293	4 235	5 393	17 921	53,6	
Ensemble	168 035	42 742	131 397	342 174	57,6	
Part des femmes (%)	63,4	48,9	53,2	57,6		
Part des titulaires à temps partiel (%)	11,8	6,7	8,7	10,0		

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture - 2 089 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 31,7 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,4 % sont des femmes et 11,8 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,6	0,6
Agrégés	5,3	0,7	27,2	13,1
Certifiés et assimilés	85,7	7,5	55,5	64,3
Adjoints et chargés d'enseignement	0,7	0,4	0,3	0,5
PEGC	1,9	ε	ε	0,9
PLP	1,5	81,5	11,3	15,3
Total titulaires	95,1	90,1	95,9	94,7
Non-titulaires	4,9	9,9	4,1	5,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Présentation

À la rentrée scolaire 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans un domaine « disciplinaire » est presque identique dans les deux secteurs d'enseignement (autour de 80 %). Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 12,5 % et 8,2 %. Dans le secteur privé, c'est l'inverse : 9,1 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les domaines disciplinaires (62,2 % dans le public et 68,4 % dans le privé), encore davantage dans ceux des services (67,3 % et 74,9 %). Dans les domaines de la production elles sont minoritaires (excepté en biotechnologie-santé-environnement-génie biologique).

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 32 100 et 30 900 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (21 100), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 500).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services et de la production (respectivement 9,6 % et 9,7 % contre 5,2 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (4,0 %).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

[1] Répartition des enseignants devant élèves du second degré par groupe de disciplines en 2012-2013 (1) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Secteur public							Secteur privé		
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)
Domaines disciplinaires										
Philosophie	4	11	3 725	3 740	38,8	5,1	1,1	1 086	44,1	1,2
Lettres	30 940	9 452	15 492	55 884	78,9	4,2	16,3	14 407	83,9	16,2
Langues	32 126	209	21 077	53 412	83,1	5,0	15,6	14 754	86,9	16,6
Histoire-géographie	17 533	20	9 625	27 178	51,3	2,3	7,9	7 288	59,5	8,2
Sciences économiques et sociales	3	5	3 911	3 919	48,8	7,7	1,1	1 263	58,2	1,4
Mathématiques	22 853	4 789	16 158	43 800	45,0	3,7	12,8	11 234	58,9	12,6
Physique-chimie	7 661	42	12 056	19 759	42,7	0,5	5,8	4 861	51,4	5,5
Biologie-géologie	10 300	7	6 269	16 576	64,7	2,9	4,8	4 511	72,4	5,1
Éducation musicale	5 967	1	194	6 162	56,9	6,6	1,8	1 624	60,5	1,8
Arts plastiques	5 875	4	496	6 375	64,7	12,5	1,9	1 741	71,9	2,0
Métiers des arts appliqués	2	1 672	1 655	3 329	63,0	19,0	1,0	894	63,3	1,0
Biotechnologie, génie biologique et biochimie	233	58	1 456	1 747	66,7	14,9	0,5	400	73,8	0,4
Éducation physique et sportive	20 553	2 561	6 289	29 403	44,7	1,8	8,6	7 197	39,3	8,1
Total domaines disciplinaires	154 050	18 831	98 403	271 284	62,2	4,0	79,3	71 260	68,4	80,1
Domaines de la production										
Technologie	10 777	12	64	10 853	23,6	7,1	3,2	2 874	28,2	3,2
Sciences techniques industrielles			592	592	6,9		0,2	9		ε
Encadrement des ateliers : industrie (2)	1	5	1	7	42,9		ε			
Génie industriel	674	2 563	1 273	4 510	27,2	17,9	1,3	437	27,0	0,5
Génie chimique		84	51	135	30,4	6,7	ε	18	50,0	ε
Génie civil	655	1 492	1 144	3 291	10,6	19,1	1,0	215	13,0	0,2
Génie thermique	142	624	448	1 214	4,9	21,3	0,4	178	5,6	0,2
Génie mécanique	89	3 499	5 543	9 131	3,4	4,2	2,7	1 315	7,4	1,5
Génie électrique	11	2 240	4 062	6 313	4,2	3,2	1,8	1 277	5,1	1,4
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	1 041	2 913	1 334	5 288	87,9	16,9	1,5	1 375	90,1	1,5
Hôtellerie : techniques culinaires	62	743	676	1 481	12,2	14,2	0,4	369	8,9	0,4
Total domaines de la production	13 452	14 175	15 188	42 815	22,6	9,7	12,5	8 067	29,9	9,1
Domaines des services										
Informatique, télématique		1	215	216	5,6	0,5	0,1	60	20,0	0,1
Industries graphiques	2	128	116	246	35,0	41,1	0,1	33	24,2	ε
Autres activités : conduite, navigation		508	125	633	6,8	19,7	0,2	85	8,2	0,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	23	311	147	481	34,5	44,5	0,1	120	43,3	0,1
EFS-Employé technique des collectivités (3)	141	25	3	169	91,1	14,8	ε	80	91,3	0,1
Paramédical et social, soins personnels	2	1 426	1 809	3 237	90,3	22,7	0,9	1 766	92,1	2,0
Économie et gestion	215	6 695	14 599	21 509	68,5	6,1	6,3	6 960	73,8	7,8
Hôtellerie : services, tourisme	28	607	768	1 403	46,4	10,8	0,4	366	47,5	0,4
Total domaines des services	411	9 701	17 782	27 894	67,3	9,6	8,2	9 470	74,9	10,6
Enseignement non spécialisé	122	35	24	181	71,3	58,0	0,1	134	81,3	0,2
Ensemble	168 035	42 742	131 397	342 174	57,6	5,2	100,0	88 931	65,6	100,0

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

(3) EFS : économie familiale et sociale.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2012-2013, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,6 heures, dont 17,4 heures d'enseignement par semaine [1]. Il varie de 16,1 heures pour les professeurs agrégés à 20,4 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est légèrement plus élevé : 19,1 heures, dont 17,2 heures d'enseignement [2]. Il varie de 16,5 heures pour les professeurs agrégés à 19,4 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,5).

Le service ainsi décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire. Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel [3]. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le public que dans le privé (respectivement 73,1 % contre 61,8 % des femmes et 65,9 % contre 58,0 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,4 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 55,4 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 64,7 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 54,9 % des moins de 30 ans. C'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée dans les deux secteurs (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers dans chacun des secteurs. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent, est de trois enseignants sur quatre.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :

- 1) des heures d'enseignement. À noter que les professeurs qui enseignent dans les classes post-bac bénéficient d'une pondération horaire : par exemple, une heure devant les élèves de BTS est décomptée une heure et quinze minutes de service effectué.
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement.

Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 031	14,7	1,2	0,4	16,1	2,2
Certifiés et assimilés	220 121	17,7	1,2	0,2	19,1	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 636	17,2	3,2	€	20,4	1,0
PEGC	3 187	17,6	0,5	€	18,1	0,9
PLP	52 278	18,7	0,6	€	19,3	1,6
Total titulaires	324 253	17,4	1,1	0,2	18,7	1,5
Non-titulaires (3)	17 921	16,0	0,3	0,1	16,4	0,9
Ensemble (4)	342 174	17,4	1,1	0,2	18,6	1,5

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

[2] Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 407	14,2	1,8	0,5	16,5	2,5
Certifiés et assimilés	54 449	17,7	1,3	0,2	19,2	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	3 960	17,3	1,5	0,1	18,9	1,3
PEGC	52	16,1	1,6	0,0	17,7	0,8
PLP	10 222	18,4	1,0	€	19,4	1,6
Titulaires	72 090	17,6	1,3	0,2	19,1	1,5
Non-titulaires	16 841	15,5	3,8	0,1	19,3	1,3
Ensemble (3)	88 931	17,2	1,8	0,2	19,1	1,5

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

[3] Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	73,1	65,9	75,9	67,7
	Femmes	61,8	58,0	71,6	64,2
Âge	Moins de 30 ans	55,4	54,9	56,8	55,5
	De 30 à 39 ans	66,3	62,4	74,7	66,7
	De 40 à 49 ans	70,4	64,7	77,5	69,3
	50 ans ou plus	65,8	57,1	73,1	63,1
Corps	Agrégés et chaires supérieures	79,0	79,5	85,4	83,3
	Certifiés et assimilés	66,0	63,0	74,4	69,3
	Adjoints et chargés d'enseignement	52,6	54,6	57,7	60,8
	PEGC	53,2	44,2	64,2	56,1
	PLP	67,7	64,4	72,4	69,2
	Total titulaires et stagiaires	68,0	63,5	75,5	69,5
	Maîtres auxiliaires	39,0	48,7	42,7	49,3
	Professeurs contractuels du public	41,4	-	41,5	-
	Total non-titulaires (1)	41,3	48,7	41,6	49,3
Ensemble		66,6	60,7	73,6	65,4

(1) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(2) La réglementation ne permet pas aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

Présentation

Les indicateurs « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

À la rentrée 2012, dans le secteur public le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, est de 1,36 heure toutes formations confondues [1]. Il est plus élevé en lycée post-baccalauréat (1,57 heure), et surtout en lycée professionnel (2,13 heures) où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.) et en Segpa (2,31 heures) ; en collège, il s'établit à 1,17 heure, et en lycée pré-baccalauréat à 1,32 heure.

Dans le privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,30 heure toutes formations confondues) que dans le public sauf en Segpa et en lycée professionnel.

Dans le secteur public, des différences s'observent selon les académies : le minimum est de 1,17 heure par élève à Mayotte et le maximum de 1,52 heure par élève en Martinique. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 0,98 dans l'académie de Mayotte à 1,25 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,24 à Mayotte à 1,53 en Guyane. Les écarts sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,80 à Mayotte à 2,45 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,9 élèves dans le public contre 23,3 élèves dans le privé. Cet indicateur demeure plus faible pour le secteur public dans tous les types de formation (23,6 dans le public et 25,3 dans le privé au collège, 16,0 et 17,6 au lycée professionnel, 21,1 et 21,9 en lycée post-baccalauréat) excepté en lycée pré-baccalauréat (24,2 et 23,8).

Dans le secteur public, le E/S varie de 20,1 dans l'académie de Guyane à 25,0 dans celle de Mayotte.

Depuis la rentrée 2007 dans le secteur public, le E/S augmente tandis que le H/E diminue [2] [3].

Définitions

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel »...) :

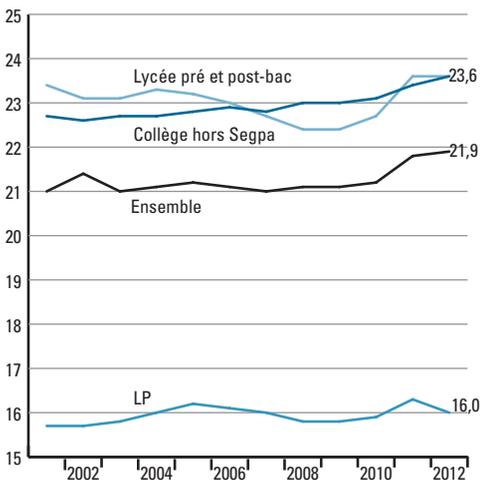
- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

[1] Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2012-2013

	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,5	2,27	12,7	2,24	15,0	1,35	23,6	1,64	20,8	1,38	21,6
Amiens	1,20	23,2	2,34	12,6	2,03	16,8	1,37	23,9	1,76	18,7	1,41	21,3
Besancon	1,18	23,2	2,28	12,8	2,12	16,0	1,31	23,9	1,67	18,7	1,37	21,4
Bordeaux	1,14	24,4	2,29	13,1	2,25	15,7	1,30	25,0	1,54	22,2	1,35	22,4
Caen	1,15	23,6	2,33	12,4	2,29	16,2	1,33	24,1	1,64	19,2	1,37	21,7
Clermont-Ferrand	1,20	23,3	2,29	12,8	2,12	16,2	1,28	24,2	1,63	19,5	1,37	21,6
Corse	1,25	22,9	1,98	13,4	2,45	13,5	1,49	22,2	2,35	15,0	1,50	20,3
Créteil	1,21	23,3	2,35	13,4	2,09	16,2	1,36	23,8	1,62	21,0	1,40	21,7
Dijon	1,19	23,1	2,19	12,7	2,23	15,5	1,31	25,1	1,66	19,3	1,37	21,7
Grenoble	1,14	23,6	2,42	11,9	2,05	15,8	1,27	24,1	1,62	20,5	1,30	22,0
Lille	1,23	22,5	2,36	12,6	2,02	16,4	1,37	23,4	1,53	20,8	1,43	20,8
Limoges	1,16	23,7	2,18	12,8	2,25	14,9	1,34	24,1	1,70	19,1	1,38	21,6
Lyon	1,16	23,8	2,30	12,5	2,17	15,4	1,34	23,1	1,53	21,3	1,35	21,8
Montpellier	1,15	24,5	2,25	12,9	2,09	17,1	1,29	24,5	1,56	21,3	1,33	22,7
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,58	11,6	2,18	15,9	1,32	24,5	1,61	20,8	1,40	21,6
Nantes	1,17	23,7	2,26	13,0	2,26	15,8	1,34	24,5	1,67	20,6	1,37	22,0
Nice	1,16	23,6	2,42	12,1	1,97	17,0	1,29	23,7	1,57	21,6	1,32	22,2
Orléans-Tours	1,16	23,3	2,21	12,7	2,09	16,5	1,32	25,0	1,62	19,7	1,34	22,1
Paris	1,18	24,4	2,25	12,7	2,16	15,4	1,28	25,9	1,29	26,5	1,33	23,5
Poitiers	1,17	23,7	2,23	13,0	2,16	15,7	1,29	25,7	1,72	19,2	1,35	22,2
Reims	1,18	23,5	2,45	12,5	2,12	15,8	1,30	25,8	1,67	20,1	1,39	21,8
Rennes	1,14	24,0	2,33	12,4	2,24	15,3	1,28	24,3	1,52	21,0	1,34	22,0
Rouen	1,19	23,3	2,29	12,7	2,11	16,0	1,33	23,8	1,69	19,8	1,37	21,6
Strasbourg	1,18	23,3	2,48	11,5	2,13	15,0	1,30	24,1	1,57	21,0	1,37	21,4
Toulouse	1,15	24,3	2,55	11,3	2,11	15,8	1,27	23,5	1,56	20,8	1,33	22,0
Versailles	1,16	24,3	2,26	12,8	2,07	15,9	1,26	24,4	1,52	22,4	1,32	22,5
France métropolitaine	1,17	23,6	2,33	12,6	2,13	15,9	1,31	24,2	1,57	21,2	1,36	21,9
Guadeloupe	1,21	23,4	2,09	14,5	2,11	17,3	1,37	24,4	1,74	19,6	1,43	21,8
Guyane	1,19	22,4	2,01	14,2	2,11	16,8	1,53	20,1	1,76	17,7	1,45	20,1
Martinique	1,21	23,6	2,43	12,8	2,32	15,5	1,51	22,9	1,83	19,8	1,52	20,8
Mayotte	0,98	27,4	1,51	17,5	1,80	21,1	1,24	25,2	1,50	21,5	1,17	25,0
La Réunion	1,23	23,4	2,26	13,9	2,09	16,4	1,38	23,9	1,66	20,0	1,44	21,4
DOM	1,18	23,8	2,05	14,4	2,10	16,9	1,39	23,6	1,72	19,8	1,41	21,6
France métr. + DOM y compris Mayotte	1,17	23,6	2,31	12,7	2,13	16,0	1,32	24,2	1,57	21,1	1,36	21,9
France métr. + DOM hors Mayotte Public	1,18	23,6	2,32	12,6	2,13	16,0	1,32	24,2	1,57	21,1	1,36	21,9
France métr. + DOM hors Mayotte Privé	1,11	25,3	2,42	12,2	2,02	17,6	1,36	23,8	1,52	21,9	1,30	23,3

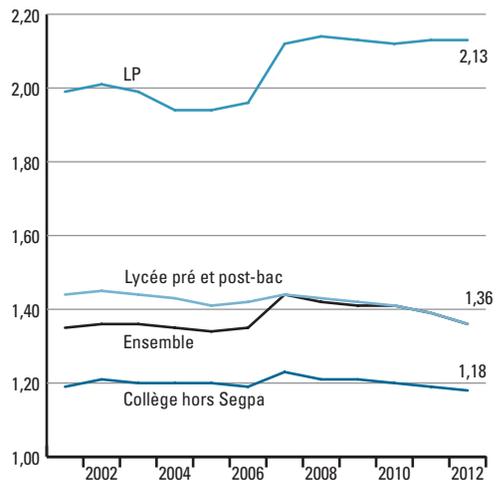
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant du premier degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine, dont 25 h 30 en présence d'élèves, reflétant leur obligation de service d'enseignement en classe et en aide personnalisée. Les 18 h 30 hors de la présence d'élèves se répartissent ainsi : 13 heures consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies), 2 heures 30 aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents) et 3 heures à d'autres missions liées à l'enseignement (conseils d'écoles, surveillance d'études ou de cantine...). Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et que ceux en maternelle (38 h 30) [1].

Dans le second degré, un enseignant à temps complet déclare, en moyenne, 41 heures de travail par semaine, qui se répartissent pour moitié entre temps passé avec les élèves et temps consacré à d'autres activités. Parmi ces dernières, les activités pédagogiques consomment le plus d'heures de travail, soit près de 16 heures. Les activités avec la communauté éducative et les autres tâches liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...) prennent autant de temps aux enseignants, soit 2 h 40 chacune. Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s'effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants du premier degré déclarent 20 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé ; 18 jours pour les enseignants du second degré.

Dans le premier comme dans le second degré, l'âge apparaît discriminant [2]. Les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire plus élevé, sans doute lié à un « coût d'entrée » dans le métier d'enseignant : 52 heures dans le premier degré, 45 heures dans le second degré.

Définitions

Champ

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les DOM. Réalisée environ tous les 10 ans, l'enquête collecte les déclarations des individus sur l'organisation de leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se réfèrent à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L'enquête, se déroulant sur l'ensemble de l'année, permet de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils d'écoles, qui ont lieu à certaines périodes seulement.

ORS

Obligation réglementaire de service. Dans le premier degré, le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et en 108 heures annualisées consacrées à de l'aide personnalisée, des travaux en équipes pédagogiques ou aux relations avec les parents, entre autres. Dans le second degré, il s'agit du nombre d'heures qu'est statutairement tenu d'assurer un enseignant : 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'enseignement général de collège et 20 heures pour les professeurs d'EPS.

HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, pour les enseignants qui ne sont pas à temps partiel.

HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

Heures de décharge

Dans le premier degré, il s'agit principalement des décharges de service des directeurs d'écoles mais aussi des décharges de maîtres formateurs ou des décharges syndicales. Dans le second degré, ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

PLP, Peps - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Sources :

Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.13, 13.12.

[1] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du premier et second degré public selon la fonction ou le corps en 2010 (1)

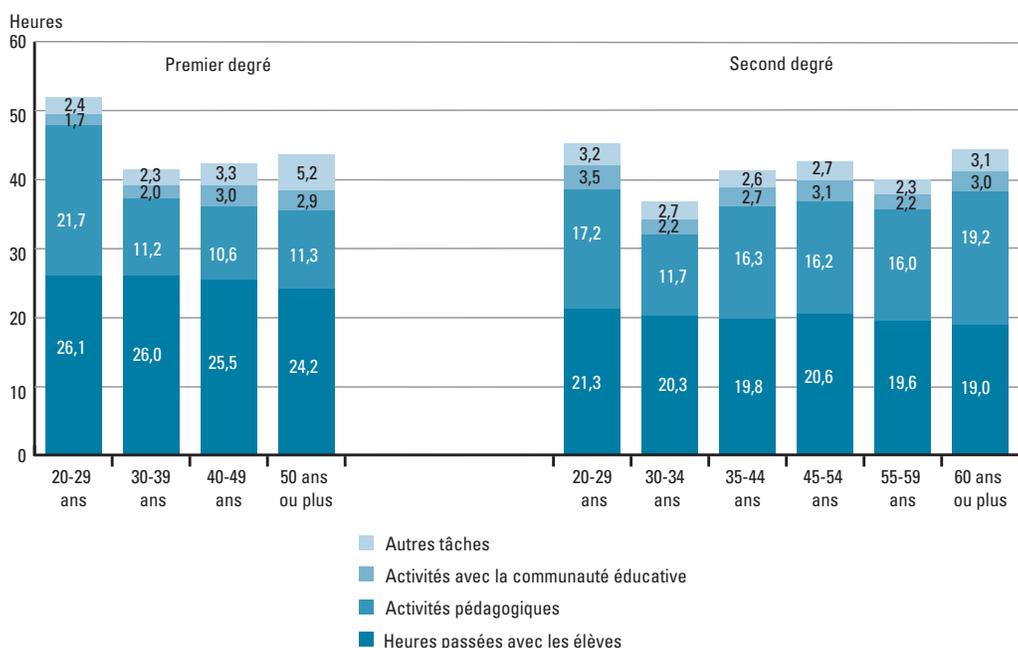
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Premier degré - par fonction				Second degré - par corps				
	Total 1 ^{er} degré	dont directeur d'école	dont enseignant en élémentaire	dont enseignant en maternelle	Total 2 nd degré	dont agrégés	dont certifiés	dont Peps	dont PLP
Heures passées avec les élèves	25 h 34	23 h 25	26 h 02	26 h 09	20 h 07	16 h 55	20 h 04	21 h 35	20 h 59
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
dont HSA	nc	nc	nc	nc	1 h 19	1 h 46	1 h 05	1 h 26	1 h 30
dont HSE	nc	nc	nc	nc	0 h 32	0 h 33	0 h 29	0 h 48	0 h 35
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
Autres heures de travail	18 h 33	22 h 10	17 h 25	12 h 29	21 h 10	22 h 13	22 h 48	16 h 15	18 h 31
Activités pédagogiques	12 h 57	11 h 05	12 h 52	9 h 33	15 h 47	17 h 47	17 h 15	9 h 01	13 h 41
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
Activités avec la communauté éducative	2 h 26	3 h 09	2 h 16	1 h 59	2 h 43	1 h 54	2 h 52	3 h 48	2 h 16
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
Autres tâches	3 h 10	7 h 42	2 h 16	0 h 56	2 h 40	2 h 32	2 h 41	3 h 27	2 h 35
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
Total heures travaillées	44 h 07	45 h 26	43 h 27	38 h 38	41 h 17	39 h 15	42 h 53	37 h 38	39 h 30
dont heures de travail à la maison	9 h 30	7 h 06	9 h 12	7 h 29	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04
Jours de congés travaillés sur l'année	20,0 j.	21,3 j.	20,9 j.	13,8 j.	18,5 j.	19,1 j.	19,6 j.	12,7 j.	16,2 j.
dont pendant les congés d'été	9,8 j.	10,0 j.	10,3 j.	9,7 j.	8,3 j.	7,5 j.	8,6 j.	6,4 j.	9,5 j.

(1) Enseignants à temps complet.

[2] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du secteur public selon la tranche d'âge en 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Enseignants à temps complet.

Présentation

En 2012-2013, 91 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de huit sur dix exercent en université, hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités [1]. Cet effectif exclut les 4 500 doctorants contractuels non chargés d'enseignement, pris en compte l'année dernière. Sans eux, l'effectif enseignant de 2011-2012 est ramené à un niveau équivalent à celui de cette année.

Parmi les enseignants en poste en 2012-2013, 59 700 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs quasi-stables. Ils se composent des professeurs des universités (23,3 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,1 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs de type « second degré » et les enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), auxquels sont adjoints les lecteurs et maîtres en langues étrangères, sont au nombre de 14 200, soit 15,5 %. On compte aussi environ 17 400 enseignants non permanents.

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,4 %), suivis par ceux de lettres (30,2 %), de droit (14,3 %) et de santé (14,0 %). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 20 % sont des professeurs d'université, 47 % des maîtres de conférences, 12 % à 13 % des enseignants du second degré et moins de 20 % des attachés et contractuels doctorants (enseignants non permanents). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,0 % et 40,8 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (près de 30 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,9 %. Dans la santé, les professeurs d'université sont plus nombreux que les maîtres de conférences (39,2 % et 25,9 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, ...) composant 34,8 % des enseignants.

De 1992 à 2013, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 67 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 38 %, les maîtres de conférences de 74 % et les enseignants du second degré de 57 %. Les effectifs des Ater, moniteurs ou contractuels doctorants ont plus que doublé.

Définitions

Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (Ensi), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine ...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (Prag), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Ater et contractuels doctorants (personnels non permanents)

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (personnels non permanents)

Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

INP, UT

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DGRH

Fichier Gesup 2013 et enquêtes sur les personnels non permanents 2012.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Disciplines et fonctions		Universités, INP, UT (1)	Instituts universitaires de technologie	Instituts ou écoles rattachés aux universités	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 475	45	96	2 616	108	2 724
	Maîtres de conférences	4 730	1 068	147	5 945	110	6 055
	Assistants titulaires	7	1		8		8
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	2 528			2 528		2 528
	Autres (4)	629	1 001	21	1 651	56	1 707
	Total	10 369	2 115	264	12 748	274	13 022
Lettres	Professeurs	4 379	56	23	4 458	225	4 683
	Maîtres de conférences	10 102	703	55	10 860	377	11 237
	Assistants titulaires	3			3		3
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	3 555			3 555		3 555
	Autres (4)	6 474	1 114	100	7 688	354	8 042
	Total	24 513	1 873	178	26 564	956	27 520
Sciences	Professeurs	6 287	858	292	7 437	810	8 247
	Maîtres de conférences	12 208	3 046	494	15 748	1 552	17 300
	Assistants titulaires	5	3		8	1	9
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	6 860			6 860		6 860
	Autres (4)	1 702	2 124	93	3 919	504	4 423
	Total	27 062	6 031	879	33 972	2 867	36 839
Santé	Professeurs	5 016	2		5 018	1	5 019
	Maîtres de conférences	3 298	13		3 311		3 311
	Assistants titulaires	8			8		8
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 244			4 244		4 244
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	209			209		209
	Total	12 775	15		12 790	1	12 791
Corps spécifiques	Professeurs	6		18	24	592	616
	Maîtres de conférences	7	1	18	26	456	482
	Assistants titulaires					3	3
	Total	13	1	36	50	1 051	1 101
Total	Professeurs	18 163	961	429	19 553	1 736	21 289
	Maîtres de conférences	30 345	4 831	714	35 890	2 495	38 385
	Assistants titulaires	23	4		27	4	31
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 244			4 244		4 244
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	13 152			13 152		13 152
Autres (4)	8 805	4 239	214	13 258	914	14 172	
	Total	74 732	10 035	1 357	86 124	5 149	91 273

(1) Hors IUT, IUFRM et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, Insa, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

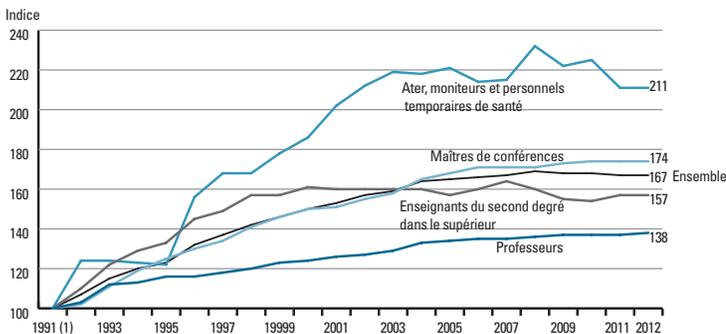
(3) Par rapport à l'édition 2012, les données « Ater et moniteurs » ont fortement baissé suite à la non prise en compte des doctorants contractuels n'ayant pas de service d'enseignement.

(4) Enseignants de type « second degré » et Ensam, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

Note - Les chiffres en italiques correspondent à des données non actualisées (données 2011-2012).

[2] Évolution des enseignants du supérieur public (base 100 en 1991)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



(1) 1991 pour année universitaire 1991-1992.

Présentation

En 2012-2013, 177 400 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative exercent leurs fonctions dans les établissements scolaires en France métropolitaine et dans les DOM. Ils relèvent des actions de deux programmes budgétaires : « Enseignements scolaires des premier et second degrés » et « Vie de l'élève », auxquels se rapportent respectivement 62 200 et 115 200 agents (soit 35,1 % et 64,9 %).

Les programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés » regroupent 32 400 personnels ASS qui représentent plus de la moitié des agents rémunérés, parmi lesquels les agents de catégorie C sont les plus nombreux. En font aussi partie 23 900 personnels DIEO et 5 900 ITRF. 6,0 % des agents relevant de ces programmes ne sont pas titulaires, 7,9 % parmi les agents ASS.

Les agents rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » sont très majoritairement des personnels DIEO (102 800, soit 89,2 % des effectifs). Ce sont presque exclusivement des assistants d'éducation (88,3 %) et des conseillers principaux d'éducation (11,0 %). Les personnels ASS ne représentent que 10,8 % des effectifs et les infirmiers y sont les plus nombreux. La part des non-titulaires, de 9,3 % chez les agents ASS, est nettement plus élevée parmi les personnels DIEO, compte tenu du nombre très important d'assistants d'éducation dans cette population.

L'âge moyen est de 39,1 ans toutes populations confondues. Il est plus élevé pour les personnels ASS (47 ans) que pour les ITRF (45 ans) ou DIEO (36 ans), et pour les titulaires que pour les non-titulaires.

Les femmes représentent 72,0 % des personnels non enseignants dans l'enseignement scolaire, 87,2 % des agents ASS, 69,7 % des ITRF et 66,7 % des DIEO. Le temps partiel concerne 38,9 % des personnels. C'est parmi les personnels DIEO (46,5 %) qu'il est le plus fréquent, essentiellement du fait des assistants d'éducation (63,2 %).

Définitions

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

- Programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers....

- Programme « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2013)

			1 ^{er} et 2 nd dégrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)	
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	Administrateurs éduc. nat et ens. supérieur	133		133	53,3	33,8	0,0	
		Attachés et attachés principaux	5 153		5 153	46,8	62,3	3,8	
		Conseillers d'adm. scolaire et universitaire	381		381	52,2	41,7	0,3	
			Médecins		1 113	1 113	53,0	95,4	36,7
			Infirmiers		7 125	7 125	46,7	96,0	36,0
			Conseillers tech. service social		240	240	51,4	95,4	17,9
			Total catégorie A	5 667	8 478	14 145	47,6	81,6	22,7
	Catégorie B	Secrétaires d'administration (SAENES)	8 371		8 371	47,1	83,0	11,5	
		Infirmiers		337	337	48,5	94,1	24,6	
		Assistant de service social		2 351	2 351	44,1	96,0	38,9	
			Total catégorie B	8 371	2 688	11 059	46,5	86,1	17,7
	Catégorie C	Adjoints administratifs	15 838		15 838	47,8	92,4	16,1	
		Adjoints techn. des étab. d'enseignement	5	102	107	49,8	57,0	2,8	
		Total catégorie C	15 843	102	15 945	47,8	92,2	16,0	
		Total titulaires	29 881	11 268	41 149	47,4	86,9	18,8	
		Personnel de santé		1 123	1 123	42,8	94,8	56,7	
		Auxiliaires de bureau et de service	110		110	42,9	88,2	15,5	
		Contractuels et autres non-titulaires	2 452	32	2 484	42,6	88,9	26,4	
	Total non-titulaires	2 562	1 155	3 717	42,7	90,7	35,2		
	Total ASS	32 443	12 423	44 866	47,0	87,2	20,1		
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 124	3	13 127	50,3	46,5	0,0	
		Inspecteurs IA-IPR	1 027		1 027	52,9	41,3	0,0	
		Inspecteurs IEN	2 097		2 097	52,3	46,5	0,0	
		Conseillers principaux d'éducation	192	11 266	11 458	44,3	70,9	5,8	
		Personnels d'orientation	3 618		3 618	46,8	82,9	15,1	
		Enseignants	2 672	44	2 716	49,0	47,4	2,0	
		Total catégorie A	22 730	11 313	34 043	48,0	58,5	3,7	
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	19		19	52,8	68,4	10,5	
		Total titulaires	22 749	11 313	34 062	48,0	58,5	3,7	
			Enseignants contractuels	730	641	1 371	37,3	69,0	14,1
			COP intérimaires	248		248	35,1	91,1	16,1
			Maitres d'internat - Surveillants d'externat		55	55	44,7	63,6	14,5
			Assistants d'éducation		90 754	90 754	31,5	69,7	63,2
			Contractuels et autres non-titulaires	197	13	210	39,8	66,2	14,3
		Total non-titulaires	1 175	91 463	92 638	31,6	69,7	62,2	
	Total DIEO	23 924	102 776	126 700	36,0	66,7	46,5		
Ing., tech. de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche, d'études, assistants ing.	11		11	49,8	54,5	0,0	
	Catégorie B	Techniciens	784		784	45,8	53,7	13,3	
	Catégorie C	Adjoints techniques	5 056		5 056	44,8	72,2	19,8	
		Total ITRF	5 851		5 851	45,0	69,7	18,9	
Ensemble		62 218	115 199	177 417	39,1	72,0	38,9		
	dont : titulaires	58 481	22 581	81 062	47,5	73,7	12,5		
	non-titulaires	3 737	92 618	96 355	32,0	70,5	61,2		

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme « Vie de l'élève ».

Présentation

En 2012-2013, 52 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, de bibliothécaires ou d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU [1]. Les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation sont les plus nombreux (65,7 %), les personnels administratifs sociaux et de santé représentent 25,6 % de la population, les personnels des bibliothèques moins de 10 %. Les personnels de catégorie C sont les plus nombreux (45,5 %) : majoritaires parmi les ASS (57,0 % des titulaires), leur part est de 42,7 % parmi les ITRF et de 39,1 % chez les personnels de bibliothèques. Les agents sont majoritairement des femmes (62,0 %). Elles sont cependant beaucoup plus nombreuses parmi les personnels administratifs, sociaux et de santé (84,0 %) que parmi ceux des bibliothèques (69,4 %) et les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (52,6 %).

La moyenne d'âge des agents est proche de 46 ans. Les personnels de bibliothèque sont en moyenne plus jeunes (44,8 ans) que les ASS (46,8 ans) ou les ITRF (45,7 ans). La plupart des personnels sont titulaires (99,1 %). Les non-titulaires se retrouvent presque exclusivement dans la filière ASS, où ils représentent 3,5 % des personnels. Le travail à temps partiel est pratiqué en moyenne par 8,3 % des personnels. Il varie également en fonction des catégories hiérarchiques et des fonctions exercées. Parmi les ASS, où il est le plus fréquent, les écarts entre personnels sont importants : 10,9 % pour les catégories A contre 23,8 % parmi les catégories C.

Définitions

Effectifs des établissements d'enseignement supérieur

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts ou écoles rattachés aux universités. Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la recherche et les personnels spécifiques de grands établissements.

LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ces établissements disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Les personnels rémunérés relèvent des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

ASS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A.

ITRF

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

DIEO

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation. Voir 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012, pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État.

- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées, février 2013 « POPPEE-BIB », annuaires Agora et POPPEE-ITRF pour les autres personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement en 2012-2013 (rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante »)
(France métropolitaine + DOM, janvier 2013)

			Effectifs	Âge moyen	Part des femmes(%)	Part du temps partiel (%)
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 043	47,5	36,1	2,2
		Ingénieurs d'études	6 208	44,4	50,5	2,3
		Assistants ingénieurs	2 950	43,1	47,4	1,5
		Total catégorie A	11 201	44,6	47,1	2,1
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 714	45,6	52,3	3,0
	Catégorie C	Adjoints techniques	14 821	46,5	56,9	5,7
		Total ITRF	(1) 34 737	45,7	52,6	3,8
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR)	106	49,8	57,5	0,0
		Directeurs généraux des services	67	51,2	26,9	1,5
		Conseillers ASU	49	49,2	51,0	8,2
		Attachés (ADAENES)	1 641	47,4	67,9	8,3
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	43	46,1	46,5	11,6
		Conseillers de service social	14	51,6	100,0	7,1
		Agents comptables	28	50,8	42,9	0,0
		Infirmiers	255	50,7	96,5	36,5
		Total catégorie A	2 203	48,1	68,5	10,9
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 324	46,6	85,3	18,1
		Infirmiers	8	50,1	100,0	25,0
		Assistants de service social	67	48,1	98,5	29,9
		Total catégorie B	3 399	46,7	85,6	18,3
	Catégorie C	Adjoints administratifs	7 324	46,9	90,4	24,1
		Adjoints tech. des étab. d'enseignement	115	50,3	40,9	5,2
		Total catégorie C	7 439	46,9	89,7	23,8
		Titulaires	13 041	47,1	85	20,2
	Non-titulaires	476	38,3	54,0	12,6	
	Total ASS	13 517	46,8	84,0	19,9	
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques (2)	901	45,5	69,0	5,3
		Bibliothécaires	499	44,9	77,4	5,2
		Total catégorie A	1 400	45,3	72,0	5,3
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	1 346	43,5	77,2	10,0
		Assistants des bibliothèques	14	42,1	71,4	14,3
		Techniciens	8	51,5	62,5	12,5
		Total catégorie B	1 368	43,5	77,0	10,0
Catégorie C	Magasiniers	1 774	45,5	61,4	9,0	
	Total bibliothèques	4 542	44,8	69,4	8,1	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	IEN	3	54,0	0,0	0,0
		Conseiller principal d'éducation	20	47,5	60,0	nd
		Personnel d'orientation	14	51,8	71,4	nd
		Total DIEO	(1) 39	49,2	59,0	ns
Ensemble		52 835	45,9	62,0	8,3	
	<i>dont : titulaires</i>	<i>52 354</i>	<i>46,0</i>	<i>62,1</i>	<i>8,3</i>	
	<i>non-titulaires</i>	<i>481</i>	<i>38,4</i>	<i>53,6</i>	<i>12,7</i>	

(1) Y compris non-titulaires.

(2) Y compris 33 conservateurs stagiaires.

Présentation

En 2012-2013, 24 100 personnes assurent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les rectorats, les inspections académiques et en administration centrale [1]. Pour assurer ces fonctions dans les académies, 21 000 agents sont rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». En administration centrale, 82,1 % des 3 100 agents affectés à ces fonctions sont rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 17,9 % relèvent du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS) représentent 83,3 % de la population, 19,9 % sont ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation (ITRF) et 2,6 % exercent des fonctions de direction d'établissement, d'inspection et d'orientation (DIEO). Ces derniers sont presque exclusivement des agents de catégorie A. Parmi les ASS en administration centrale, la part des catégories A est élevée (46,8 %), contrairement à celle des catégories C (21,0 %). Chez les agents rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » hors administration centrale, la situation est inversée : les catégories A représentent 14,8 % des personnels contre 42,3 % pour les catégories C. Neuf agents sur dix sont titulaires. L'âge moyen des personnels est de 46,9 ans. Les personnels DIEO et de bibliothèques sont en moyenne plus âgés (respectivement 51,2 ans et 48,8 ans) que ceux qui exercent des fonctions d'ASS ou d'ITRF (46,8 ans et 46,2 ans).

Les personnels sont majoritairement des femmes (73,2 % des effectifs), mais leur part est nettement plus élevée chez les personnels ASS (80,3 %) que chez les personnels des bibliothèques (63,0 %), DIEO (48,3 %) ou ITRF (35,7 %).

Le travail à temps partiel est pratiqué en moyenne par 16,4 % des personnels. De 17,8 %, parmi les agents ASS, il varie en fonction des catégories hiérarchiques et les fonctions exercées (8,0 % pour les catégories A, environ 20 % pour les catégories B et C). Peu fréquent chez les personnels DIEO (5,0 %), il est en particulier inexistant pour les personnels d'encadrement supérieur, d'inspection ou de direction.

Définitions

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information ... ».

ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation, d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaire des personnels des bibliothèques, février 2013.

- Annuaire Agora des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2013.

[1] Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2013)

		Programme soutien hors adm. centrale	Adminis- tration centrale	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)	
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	Recteurs	28	28	57,1	28,6	0,0	
		Secrétaires généraux d'académie	30		30	54,1	20,0	0,0
		Personnel direction adm. centrale		63	63	53,2	34,9	0,0
		Administrateurs civils		65	65	50,7	27,7	0,0
		Administrateurs EN et ESR	220	20	240	51,7	51,7	0,4
		Inspecteurs généraux		216	216	57,3	28,2	0,0
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	102	19	121	50,7	46,3	2,5
		Attachés (ADAENES)	1 809	712	2 521	47,4	65,5	10,6
		Médecins	116	2	118	57,7	89,0	6,8
		Conseillers tech. service social	186	3	189	53,3	92,6	5,8
	Infirmiers	125	4	129	52,0	93,8	7,0	
	Autres personnels	2	15	17	54,5	35,3	5,9	
	Total catégorie A	2 618	1 119	3 737	49,5	62,9	8,0	
	Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)/ techniciens	5 058	465	5 523	46,3	83,2	21,5
		Assistant de service social/infirmiers	164		164	47,6	94,5	28,7
		Total catégorie B	5 222	465	5 687	46,3	83,5	21,7
	Catégorie C	Adjoints administratifs	6 923	484	7 407	47,6	91,0	21,7
		Adjoints techniques étab. enseignement	569		569	49,8	40,2	6,0
		Agents principaux services techniques		18	18	56,4	0,0	0,0
	Total catégorie C	7 492	502	7 994	47,8	87,2	20,6	
Titulaires		15 332	2 086	17 418	47,7	80,8	18,2	
Non-titulaires		2 367	305	2 672	41,3	77,1	15,0	
Total ASS		17 699	2 391	20 090	46,8	80,3	17,8	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	IA-IPR	59	17	76	56,1	23,7	0,0
		DASEN/DASEN adjoints	141		141	54,6	29,1	0,0
		Inspecteurs EN	23	12	35	53,9	31,4	0,0
		Personnels de direction d'établissement	61	9	70	50,8	40,0	0,0
		Personnels d'orientation et CPE	94	3	97	46,9	76,3	18,6
	Enseignants	41	141	182	51,3	59,0	4,9	
	Total catégorie A	419	182	601	52,1	46,5	4,5	
	Non-titulaires		36	1	37	37,4	77,8	13,9
	Total DIEO	455	183	638	51,2	48,3	5,0	
	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	330	122	452	49,9	37,2
Ingénieurs d'études			877	191	1 068	44,5	43,8	14,4
Assistants ingénieurs			190	34	224	43,4	35,3	8,5
Total catégorie A			1 397	347	1 744	45,8	41,0	12,3
Catégorie B		Techniciens	807	77	884	44,7	28,4	10,4
Catégorie C		Adjoints techniques	649	77	726	49,3	32,1	6,5
Total ITRF	2 853	(1) 502	3 355	46,2	35,7	10,6		
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	19		19	48,4	52,6	0,0
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	6		6	51,5	83,3	16,7
	Catégorie C	Magasiniers	2		2	44,5	100,0	0,0
Total bibliothèques		27	-	27	48,8	63,0	3,7	
Ensemble		21 034	3 076	24 110	46,9	73,2	16,4	
<i>dont : titulaires</i>		<i>18 631</i>	<i>2 769</i>	<i>21 400</i>	<i>47,6</i>	<i>72,8</i>	<i>16,6</i>	
<i>non-titulaires</i>		<i>2 403</i>	<i>307</i>	<i>2 710</i>	<i>41,2</i>	<i>77,0</i>	<i>15,0</i>	

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

10 085 postes ont été offerts aux concours 2012 du second degré public (8 305 aux concours externes, 1 780 aux concours internes). Ce nombre est stable depuis 2009, y compris dans les deux voies de recrutement. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'éducation nationale (55,1 % des postes offerts), devant l'agrégation (19,9 %) [1]. Comme à la session précédente, tous les postes n'ont pas été pourvus aux concours externes en 2012. Le déficit s'élève à 827 postes, soit un taux de couverture de 90,0 % (85,6 % au Capes externe et 91,5 % au CAPLP externe), qui s'améliore toutefois légèrement comparé à 2011 (88,2 %). Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus, comme les années passées. Au total, 9 254 candidats ont été reçus.

En 2012, 1 800 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat (61,1 % aux Cafep, 38,9 % aux CAER) [2]. Le taux de couverture reste sensiblement plus élevé aux CAER (97,0 %) qu'aux Cafep (77,6 %).

Dans le premier degré public, 5 130 postes ont été ouverts à la session 2012 : 95,6 % pour les concours externes et 4,4 % pour les concours internes. Les candidats sont à peu près autant à se présenter aux concours 2012 de professeurs des écoles que l'an passé, pour davantage de postes à pourvoir (+ 52,5 %). Le taux de réussite (26,1 %) a donc fait un bond de 9 points. La quasi-totalité des postes a été pourvue [4].

Définitions

Les concours de recrutement

Les épreuves des concours sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du premier degré (excepté celles du premier concours interne définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié) et du second degré. À compter de la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes (Capes, Capet, CAPLP) consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants des premier et second degrés. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

Capes - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Capeps - Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.

Capet - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP - Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Cafep - Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

CAER - Concours d'accès à une échelle de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.28, 11.24, 09.26 (second degré) ; 13.03, 11.25, 10.19 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 7156, 7155, 7131, 7111, 7092, 7063, 7043.

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agrégation	Postes	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007
	Admis	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003
Capes	Postes	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557
	Admis	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851
Capeps (1)	Postes	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608	660
	Admis	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608	660
Capet	Postes	1 340	820	835	405	325	254	254	275	318	229
	Admis	1 270	801	810	405	325	254	254	275	308	227
CAPLP	Postes	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632
	Admis	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513
Tous concours	Postes	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055	10 085
	Admis	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015	9 070	9 254
Concours externes	Postes	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305
	Admis	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478
Concours internes (1)	Postes	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780
	Admis	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776
Concours réservés	Postes	1 570	930	950
	Admis	1 476	879	878

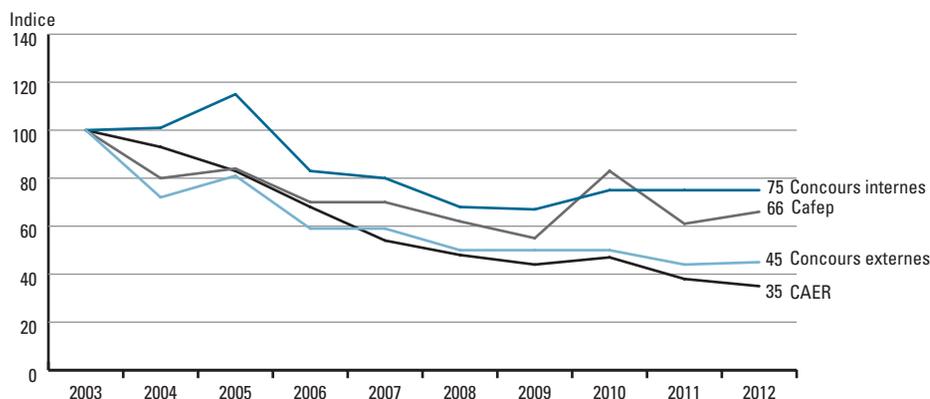
(1) Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cafep	Contrats	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100
	Admis	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073	791	854
CAER (1)	Contrats	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980	800	700
	Admis	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924	755	679
Tous concours	Contrats	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000	1 800
	Admis	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546	1 533

(1) Le CAER-Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2003) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques, session 2012 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/présents (%)
Concours externes	4 903	41 225	18 617	4 883	26,2
Premier concours interne	130	582	289	108	37,4
Seconds concours internes	97	2 072	559	94	16,8
Total	5 130	43 879	19 465	5 085	26,1

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial langues régionales sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial langues régionales est comptabilisé avec le second concours interne.

Présentation

À la session 2012, comme l'année passée, tous les postes ouverts aux concours externes (8 305) n'ont pas été pourvus malgré une augmentation du nombre de candidats présents (+ 6 %) face à une offre de postes stable [1]. 10,0 % des postes offerts sont ainsi restés vacants, majoritairement au Capes, contre 11,8 % l'an dernier. Au Capes externe, les disciplines scientifiques connaissent un fort déficit de candidats : globalement, 20,7 % des postes n'ont pas été pourvus (30,4 % en mathématiques). Ce déficit s'établit à 16,3 % en anglais et à 10 % pour les disciplines littéraires et de sciences humaines. Les candidats manquent également au CAPLP externe, particulièrement dans la section biotechnologies où 20 % des postes sont restés vacants.

Le nombre de candidats a nettement moins augmenté au concours externe du Capes (+ 4,3 %) qu'à celui de l'agrégation (+ 12,7 %) et du Capet (+ 17,0 %), alors que ce nombre stagne au CAPLP ou diminue au Capeps (- 5,5 %). 26,2 % des candidats présents ont été admis (27,1 % en 2011), soit 7 478 lauréats. Les chances de succès à un concours externe demeurent plus grandes au Capes (31,3 %) qu'à l'agrégation (14,9 %). Le taux de réussite au Capeps externe s'améliore encore (+ 6 points) entre 2011 et 2012, pour atteindre 48,3 %. Aux concours externes, les taux de réussite selon le type de disciplines sont relativement homogènes (à l'exception de l'éducation physique et sportive), allant de 20,1 % pour les disciplines professionnelles à 27,1 % pour les disciplines littéraires et de sciences humaines. Aux concours internes, les candidats présents sont moins nombreux qu'à la session 2011 pour une offre de postes stable. Ces concours sont plus sélectifs que ceux de la voie externe ; le taux de réussite continue de s'améliorer, passant de 8,6 % à 9,1 %. Quasiment tous les postes ont été pourvus.

Définitions

Présents, admis, taux de réussite - Voir 9.19.

Capet

À compter de la session 2012, la section technologie du Capet est supprimée. La section « sciences industrielles de l'ingénieur » est créée autour de quatre options adaptées aux spécialités de la nouvelle série du baccalauréat technologique STI2D. Seule l'option information et numérique est ouverte en 2012 avec 30 postes offerts au Capet externe.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Disciplines scientifiques

Mathématiques (agrégation et Capes) ; sciences physiques, sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre (Capes).

Disciplines littéraires et sciences humaines

Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

Langues

Langues vivantes étrangères (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien (agrégation et Capes) ; japonais, russe (agrégation) ; chinois (Capes) ; langue corse (Capes) ; langues régionales (basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole (Capes).

Disciplines artistiques

Musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

Langages spéciaux

Langue des signes française (Capes externe et troisième concours ouverts en 2010).

Disciplines bivalentes

Mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

Disciplines technologiques

Mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; génie civil, génie mécanique, génie électrique (agrégation et CAPLP) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique (CAPLP).

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Agrégation										
Disciplines scientifiques	483	6 960	2 845	483	17,0	200	5 136	3 512	200	5,7
<i>dont : mathématiques</i>	308	3 027	1 323	308	23,3	125	2 324	1 622	125	7,7
<i>sciences physiques</i>	105	2 398	852	105	12,3	35	1 546	982	35	3,6
Disciplines littéraires et sciences humaines	328	5 677	2 200	326	14,8	263	4 696	2 940	263	8,9
<i>dont : lettres modernes</i>	90	1 533	598	90	15,1	102	1 984	1 292	102	7,9
<i>histoire</i>	70	1 692	644	70	10,9
<i>histoire et géographie (1)</i>	90	1 495	898	90	10,0
Langues	235	3 884	1 505	234	15,5	121	3 099	1 956	121	6,2
<i>dont : anglais</i>	128	2 130	879	128	14,6	56	1 703	1 049	56	5,3
<i>allemand</i>	50	356	155	49	31,6	35	286	189	35	18,5
Disciplines professionnelles	121	3 262	1 020	121	11,9	48	1 479	761	48	6,3
<i>dont : économie et gestion</i>	53	1 995	562	53	9,4	38	1 182	583	38	6,5
<i>mécanique</i>	25	257	111	25	22,5
Disciplines artistiques	56	1 114	489	55	11,2	27	648	432	27	6,3
Éducation physique et sportive	25	797	264	25	9,5	100	1 684	1 057	100	9,5
Total	1 248	21 694	8 323	1 244	14,9	759	16 742	10 658	759	7,1
Évolution 2012/2011 (2)	6,7	9,8	12,7	6,3	-0,9	2,0	-15,6	8,8	2,4	-0,5
Capès										
Disciplines scientifiques	1 442	7 528	3 572	1 144	32,0	185	2 403	1 227	185	15,1
<i>dont : mathématiques</i>	980	3 728	1 632	682	41,8	155	1 744	881	155	17,6
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	257	1 803	1 036	257	24,8	30	659	346	30	8,7
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 815	10 123	5 087	1 616	31,8	239	5 058	2 611	239	9,2
<i>dont : lettres modernes</i>	733	2 701	1 411	681	48,3	92	1 665	846	92	10,9
<i>histoire et géographie</i>	580	3 670	2 117	580	27,4	60	1 353	667	60	9,0
Langues	1 367	6 652	4 080	1 189	29,1	177	2 489	1 343	177	13,2
<i>dont : anglais</i>	805	3 150	1 865	674	36,1	118	1 368	722	118	16,3
<i>espagnol</i>	273	2 077	1 461	273	18,7	22	821	444	22	5,0
Disciplines artistiques	280	1 262	683	250	36,6	47	886	511	47	9,2
Langages spéciaux	5	24	12	4	33,3
Total	4 909	25 589	13 434	4 203	31,3	648	10 836	5 692	648	11,4
Évolution 2012/2011 (2)	-0,5	0,7	4,3	2,4	-0,6	5,5	1,4	-7,9	5,7	1,5
Capets	600	1 768	1 242	600	48,3	60	1 277	763	60	7,9
Évolution 2012/2011 (2)	7,1	-4,5	-5,5	7,1	5,7	25,0	12,6	22,9	25,0	0,2
Capet	191	3 487	1 214	189	15,6	38	1 425	440	38	8,6
<i>dont : économie et gestion</i>	75	1 789	633	75	11,8	17	977	283	17	6,0
<i>biotechnologies</i>	38	617	200	38	19,0	3	132	42	3	7,1
Évolution 2012/2011 (2)	-29,3	16,9	17,0	-27,3	-9,4	-20,8	-25,4	-44,9	-20,8	2,6
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	630	4 538	1 852	601	32,5	82	2 379	893	82	9,2
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	250	1 723	628	222	35,4	25	1 006	392	25	6,4
<i>mathématiques-sciences physiques</i>	230	1 563	616	230	37,3	42	877	336	42	12,5
Disciplines professionnelles	727	5 945	2 491	641	25,7	193	2 159	1 046	189	18,1
<i>dont : économie et gestion</i>	212	2 713	1 000	212	21,2
<i>biotechnologies</i>	165	694	299	132	44,1	65	622	339	65	19,2
Total	1 357	10 483	4 343	1 242	28,6	275	4 538	1 939	271	14,0
Évolution 2012/2011 (2)	1,0	5,8	0,6	3,2	0,7	-15,6	-27,9	-37,5	-16,1	3,6
Tous concours	8 305	63 021	28 556	7 478	26,2	1 780	34 818	19 492	1 776	9,1
Évolution 2012/2011 (2)	0,4	5,2	6,0	2,5	-0,9	0,0	-12,7	-4,9	0,2	0,5

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

À la session 2012, 750 postes étaient proposés au concours de recrutement de personnels de direction de deuxième classe (C2) et 50 au concours de première classe (C1), contre 700 et également 50 respectivement l'année précédente [1]. Le nombre de candidats présents au concours C2 se stabilise (- 0,4 %) et fait progresser le taux de réussite, passant de 17,8 % en 2011 à 19,2 % en 2012. En revanche, la nette augmentation (+ 29,2 %) du nombre de candidats présents au concours C1 entraîne une sélection accrue avec une baisse significative du taux de réussite (25,1 % au lieu de 32,5 % en 2011). Le taux de couverture s'établit à 100 % pour les deux concours.

À la session 2012, 125 postes étaient offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), soit 15 de plus qu'à la session précédente, au bénéfice exclusif de l'enseignement technique [2]. Deux postes sur trois sont offerts pour l'enseignement du premier degré. La baisse du nombre de candidats inscrits, amorcée en 2011, se confirme en 2012 (- 16,7 %). 301 candidats ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu, soit 29,3 % des inscrits. Ainsi, le ratio admis/inscrits s'améliore : 12,1 % au lieu de 8,9 % à la session précédente. Il varie de 10,3 % en enseignement général à 20,8 % en « information et orientation ». Seul un poste n'a pas été pourvu en enseignement général (option lettres-histoire géographie).

75 postes ont été offerts au concours de recrutement 2012 des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), soit 5 de moins qu'à la session 2011 [3]. Après une baisse importante (- 25,3 %) d'inscrits au concours 2011, dans le contexte d'un changement des modalités des épreuves (voir « Définitions »), le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP en 2012 reste stable (270). Le ratio inscrits/postes s'élève à 3,6 au lieu de 3,4 en 2011. L'attractivité du concours est particulièrement contrastée : plus de 18 candidats pour un poste dans la spécialité « administration et vie scolaire » alors que la plupart des spécialités affichent un ratio inférieur à 3. 25,2 % des inscrits ont été reçus au concours (26,8 % en 2011). 90,7 % des postes ont été pourvus.

Définitions

Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels de direction, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Première classe - C1	50	219	199	100	50	25,1
Deuxième classe - C2	750	4 266	3 913	1 477	750	19,2
Total	800	4 485	4 112	1 577	800	19,5
Rappel 2011	750	4 404	4 083	1 442	750	18,4
Rappel 2010	800	4 216	3 909	1 449	800	20,5

[2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	80	681	197	80	100,0	11,7
Information et orientation	10	48	22	10	100,0	20,8
Enseignement général	9	78	21	8	88,9	10,3
Lettres-langues vivantes	4	16	7	4	100,0	25,0
Lettres-histoire géographie	3	30	8	2	66,7	6,7
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	32	6	2	100,0	6,3
Enseignement technique	26	221	61	26	100,0	11,8
Économie et gestion	6	77	17	6	100,0	7,8
Sciences et techniques industrielles	20	144	44	20	100,0	13,9
Total	125	1 028	301	124	99,2	12,1
Rappel 2011	110	1 234	304	110	100,0	8,9
Rappel 2010	135	1 533	371	135	100,0	8,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	5	92	15	5	100,0	5,4
Anglais	5	11	7	4	80,0	36,4
Économie et gestion	5	13	9	5	100,0	38,5
Éducation musicale	2	2	2	2	100,0	100,0
Éducation physique et sportive	7	19	13	7	100,0	36,8
Espagnol	4	5	5	3	75,0	60,0
Histoire-géographie	7	23	15	7	100,0	30,4
Italien	2	3	3	2	100,0	66,7
Lettres	9	28	15	9	100,0	32,1
Mathématiques	4	18	8	4	100,0	22,2
Philosophie	3	4	3	2	66,7	50,0
Russe	1	2	2	1	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	9	6	3	75,0	33,3
Sciences physiques et chimiques	7	17	10	5	71,4	29,4
STI - option arts appliqués	1	7	4	1	100,0	14,3
STI - option sciences industrielles	7	15	11	7	100,0	46,7
STI - option sciences médico-sociales	2	2	1	1	50,0	50,0
Total	75	270	129	68	90,7	25,2
Rappel 2011	80	269	130	72	90,0	26,8
Rappel 2010	85	360	170	82	96,5	22,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

En 2012, 300 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (245 au concours externe et 55 au concours interne) [1] et [3]. Tous les postes offerts ont été pourvus. Alors que le nombre de postes au concours externe baisse de 10,9 %, le nombre de candidats inscrits enregistre une hausse importante (+ 34,3 %) [2]. Seuls 36,0 % des candidats inscrits se sont présentés à la première épreuve (35,8 % en 2011). Au concours interne, marqué par la modification de la nature de l'épreuve d'admissibilité, 2 010 candidats ont présenté un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) recevable, soit 44,7 % des inscrits ; en 2011, 49,6 % des inscrits s'étaient présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) était de 65 dont 50 pour la voie externe. Tous les postes offerts ont été pourvus. Le nombre de candidats inscrits diminue de 10,1 % entre les sessions 2011 et 2012 pour une offre de postes stable. Seulement 34,1 % des candidats inscrits étaient présents aux épreuves (27,9 % en 2011). Le taux de réussite reste plus élevé (11,7 %) qu'aux concours de CPE (7,7 %).

La féminisation des lauréats est légèrement plus élevée aux concours de COP (83,1 %) qu'aux concours de CPE (80,0 %). L'âge moyen s'élève respectivement à 31,5 et 29,7 ans. Plus de la moitié des postes est pourvue par des personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation et maîtres d'internat) aux concours de CPE, par des conseillers d'orientation intérimaires aux concours de COP [4]. Aux concours de CPE, 36,7 % des admis sont titulaires d'un master 2, et 44,3 % engagés dans la finalisation du diplôme. Près d'un lauréat sur deux aux concours de COP possède un diplôme en psychologie de niveau master et un sur quatre une licence.

Définitions

Conseillers principaux d'éducation

Les épreuves des concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours. À compter de la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours des personnels enseignants et des personnels d'éducation. Le troisième concours, organisé de 2002 à 2004, est comptabilisé avec le concours externe. Il était ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Conseillers d'orientation-psychologues

Les épreuves des concours ont été définies dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de COP. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence de psychologie.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant présenté un dossier RAEP non éliminé au concours interne de CPE. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

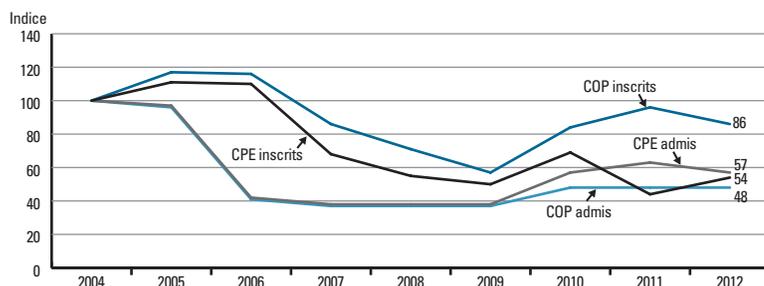
[1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	525	510	220	200	200	200	300	330	300
	Inscrits	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930	12 389	7 838	9 679
	Admis	525	510	220	200	200	200	300	330	300
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (externe + interne + réservé) (1) (2)	Postes	135	130	55	50	50	50	65	65	65
	Inscrits	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082	1 592	1 815	1 632
	Admis	135	130	55	50	50	50	65	65	65
Tous concours	Postes	660	640	275	250	250	250	365	395	365
	Inscrits	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012	13 981	9 653	11 311
	Admis	660	640	275	250	250	250	365	395	365

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin ».

(2) Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	300	9 679	3 875	300	7,7	80,0	29,7
Concours externe	245	5 187	1 865	245	13,1	82,0	28,7
Concours interne	55	4 492	2 010	55	2,7	70,9	33,9
Conseillers d'orientation-psychologues	65	1 632	557	65	11,7	83,1	31,5
Concours externe	50	1 398	486	50	10,3	88,0	29,8
Concours interne	15	234	71	15	21,1	66,7	36,9
Total	365	11 311	4 432	365	8,2	80,5	30,0
Rappel 2011	395	9 653	3 861	395	10,2	79,0	30,8
Évolution 2012/2011 (1)	-7,6	17,2	14,8	-7,6	-2,0	1,5	-0,8

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2012 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants	73	2	75
Pers. d'éducation et de surveillance	157	2	159
Conseillers d'orientation intérimaire	.	35	35
Enseignants titulaires et non titulaires	41	11	52
Autres (1)	29	15	44
Toutes origines	300	65	365
Master/niveau I	262	30	292
dont : master 1 (maîtrise)	7	.	7
master 2	110	.	110
inscription en master 2	133	.	133
Licence/niveau II	25	31	56
dont licence	25	18	43
Infra-bac/autres (2)	13	4	17
Tous niveaux de diplôme	300	65	365

(1) Autres origines : personnels administratifs, sans emploi, secteur privé.

(2) Dispense de titre et autres diplômes.

Présentation

À la session 2012, 1 809 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (58,2 % aux concours externes, 41,8 % aux concours internes) contre 1 892 en 2011 (hors personnels de laboratoire désormais intégrés aux ITRF), soit une baisse de 4,4 %, plus forte dans la filière sociale et de santé [1]. 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et près des trois quarts sont destinés à la filière administrative. Le nombre de candidats présents aux concours externes, représentant moins de la moitié des inscrits dans la filière administrative, progresse (+ 5,2 %) de même qu'aux concours internes (+ 3,6 %). 5,9 % des présents aux concours externes ont été admis, 4,4 % aux concours internes, soit un taux de réussite global de 5,1 %, proche de celui de la session précédente (5,4 %). La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus [2].

À la session 2012, 109 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels des bibliothèques (53,2 % aux concours externes, 46,8 % aux concours internes) contre 157 en 2011, soit une baisse de 30,6 %, comparable pour chacune des deux voies de recrutement [3]. Les candidats présents sont aussi nettement moins nombreux : - 30,9 % aux concours externes et - 16,3 % aux concours internes, en raison de la concomitance des épreuves écrites de trois des concours. L'écart entre le nombre d'inscrits et celui des présents reste marqué : 63,3 % des inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (3,8 %) qu'aux concours externes (1,6 %). Les taux de réussite aux concours de bibliothécaire et d'assistant des bibliothèques sont parmi les plus faibles. La totalité des postes ouverts a été pourvue, à l'exception du concours interne de conservateur.

Définitions

Le recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés », c'est-à-dire des recrutements organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit.

À la session 2012, les personnels de laboratoire ont été intégrés dans les corps correspondants de la filière ITRF.

Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire est une gestion académique des épreuves écrites d'admissibilité : autant de centres d'examen que d'académies où sont enregistrés des candidats. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Ce concours n'est plus spécifiquement réservé aux chartistes à compter de la session 2011.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Définitions des taux - Voir 9.19.

Sources :

- MEN-MESR DÉPP/Système de gestion Ocean.
- MEN-MESR DGRH.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.09.

[1] Concours de personnels ASS, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	68	5 909	3 578	68	1,9
Secrétaire administratif de classe normale (2)	267	14 151	6 154	267	4,3	299	10 781	6 979	298	4,3
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	81	4 536	1 623	81	5,0	76	4 744	2 757	76	2,8
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2)	269	14 455	7 126	269	3,8	274	5 946	3 625	273	7,5
Total filière administrative	617	33 142	14 903	617	4,1	717	27 380	16 939	715	4,2
Évolution 2012/2011 (7)	3,2	12,6	5,9	3,2	-0,2	-3,1	1,7	3,7	-3,2	-0,3
Médecin (4)	47	54	41	31	75,6	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	21	52	46	21	45,7
Assistant de service social	59	434	339	59	17,4	19	14	10	4	40,0
Infirmier (6)	329	1 628	1 287	277	21,5	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	435	2 116	1 667	367	22,0	40	66	56	25	44,6
Évolution 2012/2011 (7)	-13,2	-8,2	-1,0	1,7	0,6	-24,5	-30,5	-23,3	-21,9	0,8
Total	1 052	35 258	16 570	984	5,9	757	27 446	16 995	740	4,4
Évolution 2012/2011 (7)	-4,3	11,1	5,2	2,6	-0,2	-4,5	1,5	3,6	-4,0	-0,3

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.

(3) Y compris administration centrale.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

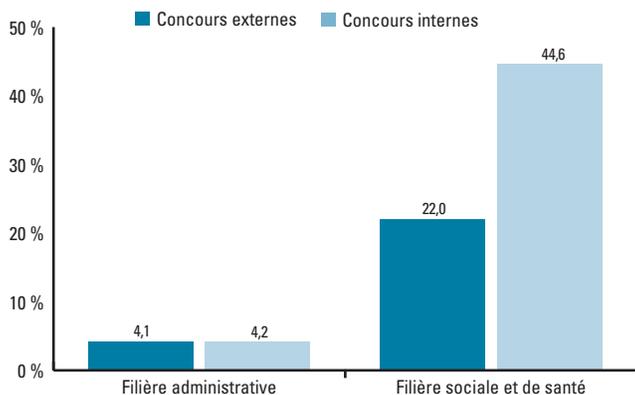
(5) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(6) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(7) Évolution en %, en point pour les taux.

[2] Taux de réussite selon la filière, session 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels des bibliothèques, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Conservateur	15	1 294	493	15	3,0	20	495	239	18	7,5
Bibliothécaire	14	2 606	1 019	14	1,4	8	721	429	8	1,9
Bibliothécaire adjoint spécialisé	19	807	303	19	6,3	13	324	160	13	8,1
Assistant des bibliothèques	10	5 903	1 717	10	0,6	10	1 031	477	10	2,1
Total	58	10 610	3 532	58	1,6	51	2 571	1 305	49	3,8
Évolution 2012/2011 (1)	-31,0	-25,1	-30,9	-31,0	0,0	-30,1	-14,3	-16,3	-29,0	-0,6

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

Présentation

À la session 2012, 2 052 postes ont été ouverts au niveau national aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (58,3 % aux concours externes, 41,7 % aux concours internes) contre plus de 2 200 en 2011, soit une baisse globale de l'ordre de 7 % [1]. Le nombre de postes diminue presque deux fois plus aux concours externes (- 9,1 %) qu'aux concours internes (- 5 %). 52,1 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29,9 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 18,0 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte près de 27 candidats inscrits pour un poste aux concours externes, 17 aux concours internes.

Plus de 1 800 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 89,0 % (90,5 % en 2011), du même ordre aux concours externes (88,5 %) et aux concours internes (89,7 %) ; les concours d'adjoints techniques enregistrent les taux les plus hauts.

Le taux de réussite global s'établit à 4,6 % depuis 2011. Il demeure légèrement plus élevé aux concours internes (5,4 %) qu'aux concours externes (4,1 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B et C. Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 546 admis dont 63,3 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et toutes voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (39,6 %) ; cette part atteint 53,4 % aux concours internes, et 29,6 % aux concours externes.

Définitions

Les concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, Tice ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

À la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	23	552	549	22	4,0	1	1	1	1	100,0
	B	10	361	358	9	2,5	4	13	11	4	36,4
	C	14	229	213	14	6,6
	D	8	142	136	7	5,1	2	7	7	1	14,3
	E	44	755	748	35	4,7	22	335	334	17	5,1
	F	8	116	111	6	5,4	7	54	54	6	11,1
	G	7	68	68	4	5,9	5	33	33	5	15,2
	J	19	281	276	13	4,7	22	272	257	19	7,4
	Total	133	2 504	2 459	110	4,5	63	715	697	53	7,6
	Ingénieur d'études (IGE) (1)	A	25	1 096	1 077	24	2,2	1	3	3	1
B		15	515	513	15	2,9	1	4	3	1	33,3
C		25	352	348	23	6,6	5	28	26	4	15,4
D		15	418	399	15	3,8	1	3	3	1	33,3
E		124	3 580	3 553	103	2,9	40	581	570	32	5,6
F		38	1 635	1 623	34	2,1	29	290	289	28	9,7
G		28	513	511	22	4,3	11	81	80	6	7,5
J		113	5 626	5 577	99	1,8	73	2 060	2 025	52	2,6
Total		383	13 735	13 601	335	2,5	161	3 050	2 999	125	4,2
Assistant ingénieur (ASI)		A	16	645	387	15	3,9	7	53	48	6
	B	6	176	91	5	5,5	4	18	17	4	23,5
	C	11	92	51	8	15,7	7	43	43	4	9,3
	D	2	28	8	1	12,5
	E	37	1 527	1 039	34	3,3	32	943	925	26	2,8
	F	22	684	330	18	5,5	16	234	234	12	5,1
	G	22	254	183	14	7,7	18	299	294	17	5,8
	J	56	4 003	1 963	48	2,4	74	3 782	3 752	58	1,5
	Total	172	7 409	4 052	143	3,5	158	5 372	5 313	127	2,4
	Technicien RF	A	34	529	311	32	10,3	15	85	84	14
B		17	282	174	17	9,8	7	48	46	7	15,2
C		39	187	107	31	29,0	16	37	37	14	37,8
D		2	19	11	1	9,1
E		44	480	354	44	12,4	22	157	155	21	13,5
F		33	481	283	31	11,0	17	133	133	16	12,0
G		41	243	159	31	19,5	38	280	274	37	13,5
J		112	3 437	2 434	107	4,4	177	2 510	2 493	174	7,0
Total		322	5 658	3 833	294	7,7	292	3 250	3 222	283	8,8
Adjoint technique		A	38	259	171	36	21,1	10	73	73	10
	B	34	220	160	34	21,3	13	54	54	12	22,2
	C	7	33	20	6	30,0	2	5	5	2	40,0
	D
	E
	F	10	216	128	10	7,8	6	66	65	6	9,2
	G	51	295	215	45	20,9	44	251	248	43	17,3
	J	46	1 672	1 215	46	3,8	107	1 547	1 534	107	7,0
	Total	186	2 695	1 909	177	9,3	182	1 996	1 979	180	9,1
	Ensemble	A	136	3 081	2 495	129	5,2	34	215	209	32
B		82	1 554	1 296	80	6,2	29	137	131	28	21,4
C		96	893	739	82	11,1	30	113	111	24	21,6
D		27	607	554	24	4,3	3	10	10	2	20,0
E		249	6 342	5 694	216	3,8	116	2 016	1 984	96	4,8
F		111	3 132	2 475	99	4,0	75	777	775	68	8,8
G		149	1 373	1 136	116	10,2	116	944	929	108	11,6
J		346	15 019	11 465	313	2,7	453	10 171	10 061	410	4,1
Total		1 196	32 001	25 854	1 059	4,1	856	14 383	14 210	768	5,4
Rappel 2011			1 316	37 713	31 229	1 179	3,8	901	12 460	12 274	828

(1) Le troisième concours d'IGE (BAP D) est comptabilisé avec le concours externe.

Présentation

En 2011-2012, plus d'un million et demi de candidatures ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics pour suivre des modules de formation continue [1]. Près de la moitié provient des enseignants du second degré et quatre sur dix des personnels du premier degré. Neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 72,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Ce taux de présence est plus élevé pour les enseignants que pour les autres personnels : 72,8 % pour les enseignants du premier degré, 73,8 % pour ceux du second et 66,1 % pour les DIEO. Il en est de même du taux d'assiduité (voir « Définitions »). Globalement, 8,3 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 5,0 % pour les personnels du premier degré et 14,8 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,6 jour, avec un maximum de trois jours et demi pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Comparés à l'année 2010-2011, le nombre de candidats et le taux d'acceptation sont restés stables en 2011-2012 mais les taux de présence et d'assiduité sont supérieurs. La durée moyenne d'un module est sensiblement la même. Cette tendance d'ensemble se retrouve pour chaque sous-population.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues [2]. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (15,8 %) et celui de « l'adaptation immédiate au poste de travail » (11,0 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 81,5 % pour celui d'« accompagnement » à 99,6 % pour celui de « période de professionnalisation ». Le taux de présence pour l'accompagnement au bilan de carrière est particulièrement faible (49,9 %), tout comme le taux d'assiduité pour la préparation aux examens et concours (39,3 %).

Définitions

La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

Candidat

Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

Stagiaire assidu

Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

Taux d'acceptation - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

Taux de présence - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

Taux d'assiduité - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

Taux de déperdition - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

Durée moyenne du module

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

Biatoss

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

[1] La formation continue en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	124 934	117 213	85 423	81 487	93,8	72,9	69,5	4,6	1,5
Enseignant en classe maternelle	137 397	125 227	93 148	88 769	91,1	74,4	70,9	4,7	1,1
Enseignant en classe élémentaire	263 680	243 997	178 286	170 172	92,5	73,1	69,7	4,6	1,2
Personnel du secteur ASH	34 722	32 665	23 641	22 267	94,1	72,4	68,2	5,8	3,6
Autres personnels (1)	112 068	103 787	72 954	68 188	92,6	70,3	65,7	6,5	1,8
Total premier degré	672 801	622 889	453 452	430 883	92,6	72,8	69,2	5,0	1,4
Rappel 2010-2011	655 349	599 754	358 593	340 368	91,5	59,8	56,8	5,1	1,9
Second degré									
Agrégé	90 901	81 292	58 410	52 042	89,4	71,9	64,0	10,9	1,7
Certifié	486 112	419 231	313 037	279 756	86,2	74,7	66,7	10,6	1,7
PLP	121 745	109 830	81 827	73 992	90,2	74,5	67,4	9,6	1,7
PEGC	3 702	3 327	2 328	2 137	89,9	70,0	64,2	8,2	1,2
AE, CE	1 679	1 418	1 017	914	84,5	71,7	64,5	10,1	1,6
Autres enseignants (2)	58 117	52 149	36 087	30 456	89,7	69,2	58,4	15,6	1,7
Total second degré	762 256	667 247	492 706	439 297	87,5	73,8	65,8	10,8	1,7
Rappel 2010-2011	758 418	665 571	483 224	425 105	87,8	72,6	63,9	12,0	1,8
DIEO									
COP	7 857	7 072	5 176	4 821	90,0	73,2	68,2	6,9	1,9
CPE	22 865	20 461	13 731	11 088	89,5	67,1	54,2	19,2	1,6
Inspection	5 116	5 068	3 318	2 828	99,1	65,5	55,8	14,8	1,1
Direction	16 895	16 012	9 929	8 656	94,8	62,0	54,1	12,8	1,2
Total DIEO	52 733	48 613	32 154	27 393	92,2	66,1	56,3	14,8	1,5
Rappel 2010-2011	52 730	49 237	31 778	26 677	93,4	64,5	54,2	16,1	1,4
Autres personnels									
Biatoss	8 288	7 081	4 206	3 723	85,4	59,4	52,6	11,5	1,4
Autres personnels (3)	66 074	60 771	40 267	36 311	92,0	66,3	59,8	9,8	1,5
Total autres personnels	74 362	67 852	44 473	40 034	91,2	65,5	59,0	10,0	1,5
Rappel 2010-2011	67 643	61 983	38 876	34 313	91,6	62,7	55,4	11,7	1,5
Ensemble	1 562 152	1 406 601	1 022 785	937 607	90,0	72,7	66,7	8,3	1,6
Rappel 2010-2011	1 534 140	1 376 545	912 471	826 463	89,7	66,3	60,0	9,4	1,8

(1) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(3) Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

[2] Les objectifs de la formation continue en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Objectif de formation	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	246 509	237 638	171 772	162 070	96,4	72,3	68,2	5,6	1,8
Adaptation immédiate au poste de travail	172 495	163 991	118 534	109 614	95,1	72,3	66,8	7,5	1,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	110 204	102 062	74 745	68 734	92,6	73,2	67,3	8,0	1,4
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	863 819	745 157	546 604	503 211	86,3	73,4	67,5	7,9	1,4
Préparation aux examens et concours	33 165	28 932	19 693	11 376	87,2	68,1	39,3	42,2	5,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	1 935	1 577	1 107	992	81,5	70,2	62,9	10,4	1,5
Formation diplômante	10 414	8 812	6 734	6 334	84,6	76,4	71,9	5,9	5,4
Période de professionnalisation (seconde carrière ...)	272	271	228	205	99,6	84,1	75,6	10,1	7,7
Élaboration de ressources	32 559	31 502	22 888	20 468	96,8	72,7	65,0	10,6	1,6
Développement des compétences liées aux activités de formation	75 732	71 787	49 188	44 328	94,8	68,5	61,7	9,9	1,5
Conception et organisation de formation	14 645	14 525	11 119	10 104	99,2	76,6	69,6	9,1	1,3
Accompagnement au bilan de carrière	403	347	173	171	86,1	49,9	49,3	1,2	0,9
Total	1 562 152	1 406 601	1 022 785	937 607	90,0	72,7	66,7	8,3	1,6

Présentation

Entre février 2012 et février 2013, 4 400 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 6 250 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,4 % dans le premier degré et de 1,9 % dans le second degré. Si l'on inclut les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux sont portés respectivement à 18,3 % et 11,4 % [1].

Presque tous les néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 93 % dans le premier degré et 82,5 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (38,5 %) alors que les nouveaux professeurs des écoles changent de département dans 1,5 % des cas.

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2012 dans le premier degré, plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré d'enseignement ; les enseignants du second degré sont un peu moins mobiles. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud-Est et de l'Ouest de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Centre et les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi - 2,8 % dans le département de Seine-Saint-Denis [2].

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand le Nord et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs, inférieurs à - 3 % dans les académies de Créteil et Versailles. 60 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette négatif, alors que seulement 37 % des enseignants titulaires y exercent. Les académies qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du second degré sont celles de Rennes (3,0 %) et Paris (2,3 %) ainsi que Toulouse (2,0 %) et Bordeaux (1,8 %) [3].

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2012 et le 1^{er} février 2013, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont pas comptabilisés dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2012 et/ou en février 2013, notamment les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2012 et/ou en février 2013, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP

Voir « Définitions » en 9.7.

[1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%)

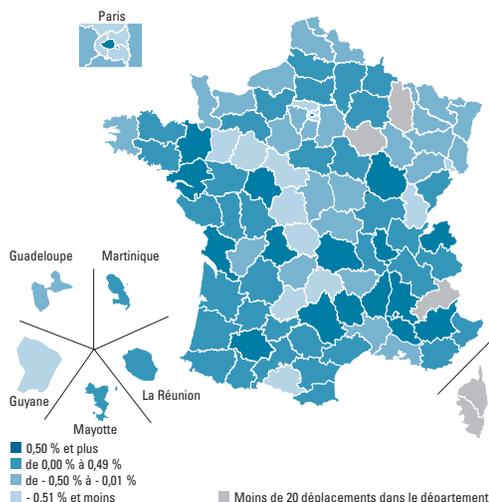
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier degré		Second degré		Ensemble
	Mobilité totale	Mobilité interdépartementale	Mobilité totale	Mobilité interacadémique	Mobilité totale
Néo-titulaires	93,0	1,5	82,5	38,5	85,5
Moins de 30 ans (1)	51,3	3,6	36,6	7,4	45,4
30-39 ans (1)	21,7	1,8	15,8	2,9	18,9
40-49 ans (1)	12,1	0,9	8,4	1,1	10,1
50 ans et plus (1)	9,2	0,7	6,2	0,8	7,5
Total hors néo-titulaires	18,3	1,4	11,4	1,9	14,7
Ensemble	19,0	1,4	13,0	2,7	15,9

(1) Hors néo-titulaires.

Lecture - Entre février 2012 et février 2013, 18,3 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

[2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2012-février 2013)



[3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2012-février 2013)

